

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

610<sup>e</sup> séance

Jeudi 11 juin 2009, à 15 heures  
Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. L'après-midi est assez chargée car il y a cinq exposés techniques qui sont prévus cette après-midi, rien de moins. En plus, nous sommes invités ce soir à une réception qui est organisée par la délégation autrichienne, donc nous allons essayer avec votre coopération d'adapter un petit peu le programme. Nous commençons déjà en retard, mais cela a permis à la délégation italienne d'organiser cette manifestation parallèle sur Galilée. Merci à nouveau à la délégation italienne qui nous a éclairés sur une question très importante. Dans mon pays on célèbre également cette manifestation sur la côte atlantique.

Je tiens également à demander à ceux qui feront des exposés de réduire un petit peu leur exposé, de nous donner la version courte de leur exposé parce qu'il va falloir véritablement qu'on accélère cette après-midi si on veut y arriver.

Sur ces bonnes paroles, je déclare ouverte la 610<sup>e</sup> séance du Comité. Nous allons rouvrir le point 7 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session", et le point 14 qui porte sur la "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". Nous continuerons également l'examen du point 15 de l'ordre du jour, "Questions diverses".

Cette après-midi, nous écouterons cinq exposés techniques. Le premier sera fait par les représentants de l'entreprise DESY, sur le thème

"Des Quarks à l'Univers, le Big Bang en laboratoire". Ensuite, l'Indonésie nous présentera "L'espace et le climat en Indonésie ; situation et défis". Ensuite, nous écouterons le Conseil consultatif de la génération spatiale qui nous présentera "Les résultats de la Conférence du Conseil consultatif de la génération spatiale sur le dixième anniversaire d'UNISPACE III ; où en sommes-nous ?". Le quatrième exposé sera fait par l'Algérie qui nous présentera les résultats de "La Troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des science et techniques spatiales au service du développement durable". Le dernier exposé qui sera fait par un représentant de l'Arabie saoudite qui va nous parler de "La contribution de la ville au Roi Abdulaziz pour la science et la technologie dans le Royaume de l'Arabie saoudite".

**Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session** (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vais maintenant rouvrir le point 7 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session". Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Allemagne a la parole.

**M. J. MARSCHALL VON BIEBERSTEIN** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Permettez-moi à ce stade des débats de prendre la parole au titre du point 7 de l'ordre du jour. Je le fais en mon nom et au nom de la délégation italienne, même si je représente l'Allemagne.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



La nécessité de réduire les débris spatiaux a été saluée et reconnue il y a de cela plus de dix ans par les Nations Unies. L'application de mesures de réduction des débris spatiaux est maintenant rentrée dans la routine des activités des pays spatiaux et des organisations internationales. Beaucoup de manifestations ayant eu lieu en orbite géostationnaire, comme par exemple la collision satellitaire en février 2009, ont mené à la création d'une quantité importante de débris en orbite géostationnaire qui seront là pour longtemps sans aucun doute.

Par conséquent, en plus des Directives des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'espace sur la réduction des débris spatiaux, en plus de la mise à disposition d'informations sur la population existante d'objets dans l'espace extra-atmosphérique est important pour éviter des collisions dans l'espace extra-atmosphérique entre des engins spatiaux opérationnels et des débris spatiaux, et d'autres engins spatiaux opérationnels, ainsi que pour protéger la population de notre planète en cas de réentrée dans l'atmosphère de ces débris.

Monsieur le Président, nous disposons d'une grande quantité d'informations très précieuses émanant de sources fiables qui portent sur les objets qui se trouvent dans l'espace extra-atmosphérique qui peut être d'un accès facile et qui est gratuite et qui a des solutions sur internet. Malheureusement cette information n'est pas toujours facile à trouver. En outre, il n'est pas facile non plus de traiter cette information, en particulier pour la plupart des pays spatiaux qui ne disposent pas des capacités pour mener à bien cette analyse. Par conséquent, pour faciliter le travail de ces pays qui sont intéressés à obtenir cette information, et dans un esprit de transparence et de renforcement de la confiance entre les pays, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer l'accès aux sources existantes de données pertinentes et d'informations, par le biais d'une plateforme qui serait gérée sous les auspices des Nations Unies et qui serait ouverte et de libre accès pour tous les États membres des Nations Unies.

Cette proposition est basée sur des notions présentées par la délégation italienne lors des dernières sessions des Sous-Comités du COPUOS ainsi qu'au cours de cette session. C'est pour cela que, Monsieur le Président, il me semble que notre proposition est assez similaire à ce que vous avez mentionné dans le document "Vers une politique spatiale des Nations Unies", lorsque vous avez dit, je cite, vous avez parlé de "*l'accès aux données et au catalogue de débris collectés par les États membres*". Malheureusement, cette mesure telle qu'elle a été proposée, supposera une analyse approfondie et une intensification du débat.

Nous pensons que ce débat devrait se faire dans le cadre d'une phase initiale entre des experts techniques. Pour préparer ce débat, l'Allemagne et l'Italie proposent que le COPUOS invite les États membres du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux qui un organe international très compétent et connu de tous, composé d'agences spatiales, d'encourager cet organe à développer une première réflexion sur des mesures concrètes ayant pour but de mettre à disposition les sources existantes d'informations, ainsi que les données et l'information sur les objets qui se trouvent dans l'espace extra-atmosphérique pour la promotion d'un développement durable et sûr des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les contributions à cet égard se feront sur une base volontaire. Une réflexion sera présentée par le Comité interinstitutions lors du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS.

L'Allemagne et l'Italie encouragent les délégations intéressées à appuyer cette proposition. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Merci. Je vois que plusieurs délégations ont demandé la parole. La première d'entre elles, la Grèce qui sera suivie de l'Inde. La Grèce. Monsieur, vous avez la parole.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce): Merci, Monsieur le Président. D'abord, puisque c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais même à ce moment tardif, vous féliciter parce que l'année dernière je n'étais pas là à cause de cette folie du football, vous féliciter. En tout cas, votre parcours de ces deux années a été vraiment très constructif parce que l'apport a été le document que vous nous avez donné la semaine dernière concernant la politique spatiale de l'ONU.

J'en reviens, parce que j'ai demandé la parole pour le dernier point de l'ordre du jour, sur votre proposition. Je voudrais dire quelque chose sur la proposition, la déclaration que mon collègue de l'Allemagne, en parlant aussi de la part de l'Italie, vient de nous faire. Les débris spatiaux c'est, si vous voulez, le plus grand défi pour la viabilité de l'espace, non seulement l'espace mais aussi la Terre, parce que si on parle de l'espace, il faut y inclure la Terre. En 1996, notre éminent collègue, le Pr Kopal et moi-même, comme représentants de nos pays respectifs, c'était juste après la publication du rapport du Pr Rex sur les débris spatiaux, nous avons proposé que ce rapport vienne au Sous-Comité juridique pour évaluation et aussi pour l'utiliser en tant que instrument de réflexion pour une suite au niveau juridique bien sûr, mais sinon la préparation d'un traité, au moins une déclaration de principe comme c'était d'ailleurs

la très longue tradition de notre Comité et des deux Sous-Comités depuis les années 1960.

Malheureusement, il est passé exactement 13 ans et cette proposition gréco-tchèque n'est pas encore satisfaite. Par la suite, l'avant-dernière année, le 07, suite à l'incident de US-193, la Grèce a proposé que parallèlement au Registre des objets lancés dans l'espace, que le Secrétaire général des Nations Unies tient par le biais de l'Office des affaires spatiales, puisse être complété par un registre des objets nocifs, c'est-à-dire les débris spatiaux. C'est grâce à mon cher collègue des États-Unis que j'ai appris à ce moment-là, ça fait déjà deux ans, qu'il y a déjà une database, parce que je parlais à ce moment-là, en février 2007, pour un registre électronique, mon cher collègue des États-Unis m'avait dit que déjà la NASA ou je ne sais quelle organisation des États-Unis dispose d'un pareil instrument, une databank, et alors elle avait eu aussi l'obligeance de me donner l'adresse électronique, et depuis lors je l'utilise.

Je voudrais dire par tous ces éléments plutôt historiques maintenant, que la proposition allemando-italienne ou italo-allemande, nous trouve 100 % favorables à cette proposition parce qu'il faut aller vite et que tout le monde, parce que nous parlons de la transparence, nous parlons pour des mesures de confiance, nous parlons de la société internationale de l'après-guerre froide. Il y a trois ans que j'ai lu dans un journal de grande réputation aux États-Unis, je ne voudrais pas citer de nom, que nous sommes peut-être devant une situation, pas d'une troisième guerre froide, mais une situation d'une paix chaude, pas froide. Au vu de cela, je crois qu'il n'y a pas d'objection, que nous acceptons, et la Grèce souscrit.

Je voudrais vous déclarer que nous nous considérons comme coauteurs de cet appel, ce n'est pas une simple déclaration, c'est un appel. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la Grèce. Nous avons donc une proposition allemande, française et également une proposition grecque. Je donne la parole à notre prochain orateur, l'Inde. L'Inde, vous avez la parole.

**Mme R. RAMACHANDRAN** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation indienne souhaiterait réitérer la nécessité d'avoir accès à des données fiables sur les objets spatiaux, non pas simplement pour prévenir les collisions mais également pour protéger les biens spatiaux. Il existe un mécanisme en place à ce sujet. Je pense que tous les détails concernant les débris spatiaux, je pense que ces détails ne sont disponibles que pour un groupe de

pays. Il est par conséquent nécessaire d'en arriver à un mécanisme de partage de ces données avec les autres pays.

Dans ce contexte, l'idée d'avoir un organe des Nations Unies est une idée qui va dans le bon sens. L'Inde souhaiterait souscrire à la proposition conjointe italo-allemande afin que tous les membres du COPUOS puissent avoir accès à ces données. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie l'Inde, et je donne la parole au Nigeria.

**M. A. A. ABIODUN** (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Lorsque l'on réfléchit sur l'historique du Comité, je pense qu'il est très important de revenir sur les besoins des pays en développement. Il faut savoir que les questions qui sont étudiées ici sont des questions qui ont un impact sur tous les pays et cette question est une question importante pour tout le monde. Il est très important que les pays aient des informations sur les biens spatiaux et qu'ils sachent également quelles sont les possibilités et quels sont les dangers qui existent.

C'est la raison pour laquelle ma délégation souhaiterait lancer un appel à toutes les délégations ici représentées. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que souscrire à la proposition qui a été présentée par l'Italie et par l'Allemagne, car cela nous permettra d'aller de l'avant. Au cours de ces deux ou trois dernières années, même dans le cadre d'UNISPACE III, on a mis l'accent sur l'environnement spatial, et lorsque l'on examine la présentation de la France, ou encore les autres propositions qui ont été faites, il y a eu des exposés qui ont été réalisés, on a parlé du futur du Comité, je pense qu'il faut se rappeler que ce que nous souhaitons c'est un environnement spatial viable. Donc, cela signifie que nous devons disposer de moyens permettant de nous attaquer aux problèmes.

Donc la proposition de l'Allemagne et de l'Italie est une proposition qui nous permettra justement de nous attaquer à ces problèmes. Nous souscrivons pleinement à cette proposition.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué du Nigeria qui a indiqué qu'il appuyait la proposition de l'Allemagne, de la France et de la Grèce, proposition qui a également été appuyée par l'Inde. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer à ce stade ? La Colombie et après la République tchèque. La Colombie, vous avez la parole.

**M. J. OJEDA BUENO** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Bonne après-midi à

tous. Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier la délégation allemande et la délégation italienne pour la proposition dont nous sommes saisis. Cette proposition a été appuyée par d'autres délégations européennes. Je pense que cette proposition est dans la droite ligne de la position de ma délégation.

Nous avons toujours lancé un appel à la transparence, un appel à la régularité, et un appel à la périodicité des rapports. Nous avons toujours indiqué qu'il fallait absolument qu'un document périodique passant en revue la situation spatiale parlant des progrès réalisés dans le domaine de l'espace et parlant également des problèmes comme la pollution, je pense que disposer d'un document de ce type est un élément crucial pour les pays qui ne disposent pas encore d'objets dans l'espace, mais des pays qui, à un moment ou à un autre, vont lancer leurs propres objets.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est nécessaire d'avoir un registre sur les débris spatiaux, mais il faut savoir également quelle est la position de ces débris, il faut que toutes ces informations soient transmises à toutes les agences, et avec l'aide d'autres agences comme l'UIT, il faut pouvoir travailler. Encore une fois, mon message est un message d'espoir car je pense que cela permettra d'aller au-delà des divergences et cela permettra surtout d'accroître la transparence.

Cela dit, je pense qu'il y a un autre aspect, un aspect opérationnel qui suscite notre curiosité, à savoir comment est-ce que nous allons travailler ? Est-ce que l'on va créer un nouveau bureau ? Est-ce qu'il va y avoir un expert du Bureau des affaires spatiales qui s'occuperait de la question ? Qui va financer ce mécanisme ? Quels sont les pays qui vont fournir des informations ? Quels sont les pays qui vont contribuer, qui vont verser des contributions financières ? Est-ce que ces activités vont se prolonger ? Est-ce qu'il s'agit de l'Allemagne ? Est-ce qu'il s'agit de l'Italie ? Car ce sont eux qui proposent cette initiative. Est-ce que c'est l'Allemagne et l'Italie qui vont financer cette initiative ? Est-ce qu'ils vont la financer au début ou est-ce qu'ils vont la financer après également ? Est-ce que ce sont les pays responsables des débris qui vont contribuer afin que l'on puisse créer un bureau spécial ?

Je pense que c'est le volet opérationnel ici qui pose problème. L'idée est une idée magnifique et je pense que cette idée est un message d'espoir pour tous les pays membres du Comité, mais il y a plusieurs questions auxquelles nous devons répondre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Colombie pour cette

déclaration. Je donne maintenant la parole à la République tchèque.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait répondre de façon positive aux invitations qui nous ont été présentées par l'Allemagne et l'Italie. Nous appuyons leur proposition conjointe et plusieurs délégations se sont déjà exprimées en ce sens. Je pense que l'idée de créer une plateforme spécifique sous les auspices des Nations Unies et cela est fondamental, une plateforme qui serait ouverte et qui serait librement accessible à tous les États membres, je pense qu'il s'agit d'une excellente idée.

Maintenant, il va falloir parler d'autres principes, il faudra élaborer davantage cette proposition. C'est la raison pour laquelle il faut parler également de la procédure. Comment est-ce que nous allons procéder ? Comment est-ce que nous allons débattre de tous les détails ?

Je voudrais dire en conclusion que je souscris à cette proposition. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la République tchèque. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ? Les États-Unis, vous avez la parole.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait faire quelques observations concernant la proposition de l'Allemagne et de l'Italie. Demander aux États membres de l'IADC de se pencher sur des mesures concrètes afin que les sources de données déjà existantes soient à la disposition de tous. Je pense qu'il s'agit d'une proposition tout à fait raisonnable et nous verrons quels seront les résultats obtenus.

Il y a plusieurs points que je souhaiterais soulever maintenant afin que les États membres puissent réfléchir sur ces questions. Pour ce qui est du reste de la proposition. Premièrement, je pense qu'il faut être attentif lorsque l'on parle d'une base de données parrainée par les Nations Unies. Dans le cadre du Sous-Comité juridique, nous avons discuté pendant deux ans sur la question d'un registre pour le Protocole spatial de l'UNIDROIT et il y avait des questions qui se posaient. Qui allait payer pour ce registre ? Est-ce que c'est le budget des Nations Unies qui allait couvrir les coûts ? Il y a également une autre question qui se pose. Est-ce que les Nations Unies vont assumer les responsabilités qui en découleront ? Si, par exemple, le registre n'est pas bien géré, qui assumera les responsabilités ? Si nous décidons de

créer une base de données sous les auspices des Nations Unies, les mêmes questions vont se poser.

Deuxième observation. Cette base de données qui serait créée, j'espère que tout le monde va bien comprendre ce que je veux dire, cette base de données se baserait sur des données qui sont publiquement disponibles, mais ces données ne sont pas suffisantes pour tout pays qui souhaiterait se livrer à des analyses sur les collisions. Je ne souhaiterais pas par conséquent que les membres du Comité pensent et aient le sentiment que cette base de données leur permettra de réaliser des analyses sur la base de ces données. Je pense que tout le monde doit absolument le comprendre, parce que l'on parle d'analyses il s'agit d'analyses de pointe, et s'il s'agit d'une base de données parrainée par les Nations Unies, je ne pense pas que les Nations Unies puissent véritablement aider en ce sens.

Troisième observation. Il y aura les résultats de l'IADC, donc du Comité de coordination des débris spatiaux interinstitutions, et il faut se rappeler que ces efforts ont un lien direct avec la proposition de la France sur la viabilité de l'espace. Donc, il y aura les résultats de l'IADC, après il y aura des recommandations, mais je pense qu'il y a plusieurs questions, questions que nous avons soulevées ici et seul le COPUOS pourra répondre à ces questions. Nous attendons par conséquent qu'un débat puisse se dérouler sur ces points sur la base des résultats obtenus par l'IADC. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vais essayer de résumer un petit peu ce qui a été dit jusqu'à présent. Nous avons la proposition de l'Allemagne et de l'Italie. Cette proposition a reçu l'appui de plusieurs délégations. Les États-Unis ne sont pas contre la proposition, mais les États-Unis ont soulevé plusieurs questions, questions qui doivent être prises en compte dans le cadre de la réflexion actuelle et dans le cadre de la réflexion qui se tiendra après le travail qui sera réalisé par l'IADC.

Quels sont les points sur lesquels nous devons réfléchir ? Parrainé par les Nations Unies qu'est-ce que cela signifie ? Il faudra en discuter. Il y aura également la question de la responsabilité. C'est une question fondamentale. Quelles que soient les circonstances, à partir du moment où on utilise les données de cette base de données, quelle est la responsabilité des Nations Unies ?

Il y a également une autre observation, une observation un petit peu plus technique, il s'agit de l'observation qui a été faite par les États-Unis. Les données qui existent à l'heure actuelle, ces données ne signifient pas, selon les États-Unis, que l'on pourra éviter les collisions, ces données ne sont pas

suffisantes. Donc, il s'agit de questions auxquelles nous devons réfléchir. Il ne faut pas créer de fausses attentes ou de faux espoirs. Donc, nous aurions des données mais il ne faut pas que ces données génèrent de faux espoirs.

Il y a également une autre observation. Quel serait le lien entre cela et la proposition française ? Je pense que si nous reprenons ce qui a été dit ici, je pense que cette proposition, selon la Présidence, devrait être prise en compte au moment de débattre de toutes ces questions. Il faudrait tenir compte des observations qui ont été faites par les États-Unis, parce qu'il faudra absolument qu'il y ait un consensus qui se dégage, donc il y aura des débats qui se tiendront l'année prochaine sur tous ces points.

En résumé, je souhaiterais dire que la Présidence estime que s'il n'y a pas d'autres observations contraires, s'il n'y a pas d'objections, la Présidence estime que la proposition avec toutes les observations qui ont été réalisées par les États-Unis, cela signifie que nous pouvons inviter les experts de l'IADC, inviter les États membres du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, des experts qui sont particulièrement compétents, inviter les experts à énoncer les premières idées. Je pense que l'Allemagne sera d'accord avec moi. Je pense que c'est cela que dit votre proposition. Cela serait une première étape.

La Grèce, vous souhaitez intervenir ? Vous avez la parole. Je voudrais juste demander à la Grèce, je vais juste conclure mon résumé et après je vous donnerai la parole.

Donc, s'il n'y a pas d'objections au résumé que je viens de faire, je pense que tout le monde est d'accord avec ce que je viens de dire, la perspective que je viens d'énoncer est la bonne. Il n'y a pas d'objections, *il en est donc ainsi décidé*. Je vous remercie.

Maintenant, je donne la parole à la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste faire deux observations. Je comprends tout à fait les suggestions qui ont été faites par notre collègue des États-Unis, et je pense que nous devons avoir un débat approfondi sur cette question, car cette question est une question quelque peu complexe. Cela dit, je ne suis pas d'accord avec lui sur certains points. Il se réfère au registre de l'UNIDROIT. Je pense qu'il s'agit de quelque chose de tout à fait différent. Le registre de l'UNIDROIT était un registre pour les intérêts privés et commerciaux, tandis que le registre évoqué ici, est un petit peu ce qui a été dit par le

Président de la France. Ce registre porte sur les biens publics internationaux.

Je souhaiterais proposer d'avoir peut-être des débats plus formels. Nous avons la proposition de l'Allemagne et de l'Italie. Cette proposition devrait être distribuée en tant que document de salle, donc document CRP. Cela serait la première chose à faire. Deuxièmement, il faudrait également discuter de la possibilité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique de l'année prochaine, sur cette question. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la Grèce pour vos observations et je vous remercie également pour l'esprit de coopération qui vous caractérise toujours. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

**Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable** (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au point suivant, point 14 de l'ordre du jour, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable". L'Afrique du sud, vous avez la parole.

**M. V. BOTSI** (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, le Gouvernement d'Afrique du sud a élaboré une stratégie d'observation terrestre qui a pour objectif de promouvoir un système d'observation terrestre intégré.

Cette stratégie a été approuvée en octobre 2006 et constitue la réponse du pays au plan de mise en œuvre de dix ans des systèmes d'observation terrestre globaux. CEOS permettra de disposer de l'infrastructure géospatiale nécessaire pour coordonner la collecte, l'assimilation et la diffusion des observations terrestres, de façon à pouvoir appuyer les politiques, les prises de décision, la croissance économique et le développement durable en Afrique du sud. Je pense que ce système nous permettra de disposer d'un cadre national pour l'observation terrestre en Afrique du sud.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement mondial du système GEOSS et nous sommes en train de nous acheminer vers la phase de mise en œuvre du système GEOSS. Toutefois, des efforts spéciaux doivent être consentis afin d'encourager une participation

accrue à ce système, en particulier pour les pays en développement. Plus nous attendons, plus ces pays seront en retard et cela aura un impact sur l'exhaustivité du système GEOSS qui est un système mondial. Ce faisant, nous n'impliquons pas les pays qui sont les pays les plus touchés d'un point de vue socio-économique par les défis mondiaux tels que le changement climatique.

Monsieur le Président, compte tenu des coûts de l'infrastructure et des coûts des données et des coûts du développement et des coûts associés à l'observation terrestre, et compte tenu des contraintes budgétaires des pays en développement, je pense que leur rôle dans les initiatives d'observation terrestre, je pense que leur rôle s'est vu limité. Le manque de capacités locales pour réaliser ce type d'initiatives, ce manque de capacités n'a fait qu'exacerber davantage le problème. L'Afrique du sud estime que le futur de l'observation terrestre sera déterminé par les utilisateurs finaux et non pas simplement en élargissant l'accès aux données. Il faut renforcer les capacités des utilisateurs finaux de façon à ce que le potentiel des données d'observation terrestre soient pleinement exploitées.

L'Afrique du sud s'est attelée à la promotion du concept de démocratie des données dans l'espace lorsque nous avons présidé le Comité de l'observation terrestre en 2008. Comme nous avons un point de l'ordre du jour portant sur les recommandations visant à promouvoir la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable, il s'agit d'un point qui a été proposé par le Brésil, l'Afrique du sud ne peut qu'appuyer cette idée, et nous sommes prêts à appuyer le Brésil à ce sujet.

Le concept de la démocratie des données d'observation terrestre repose sur des efforts ciblés, des efforts qui doivent être déployés sur plusieurs fronts et chaque front représente un pilier qui constitue un thème, et ces piliers incluent un accès sans entrave aux informations terrestres, des logiciels ouverts et des systèmes ouverts tels que les logiciels de traitement des images librement disponibles, des systèmes de traitement des images, des modèles de diffusion adéquats qui reflètent les réalités de la bande large dans les pays en développement et des projets initiés au niveau local et des programmes de renforcement des capacités et des programmes de formation.

Monsieur le Président, la constellation de la gestion de l'environnement est une initiative des Africains pour les Africains, initiative qui a pour objectif de renforcer les capacités spatiales des Africains en tenant compte des besoins des utilisateurs. Il s'agit là d'un exemple de coopération

internationale. En juin de l'année dernière, l'Afrique du sud, avec l'Algérie et le Nigeria, a signé une déclaration d'intention afin de coopérer sur ce projet. Maintenant, nous sommes en train de signer un mémorandum d'accord afin de formaliser nos engagements respectifs. L'objectif de cette constellation inclura entre autres de réaliser les objectifs du NEPAD à l'échelle de l'Afrique pour le développement scientifique et technologique, fournir une couverture satellitaire quotidienne de haute résolution dans les zones clés en Afrique, tenir compte des connaissances autochtones pour développer et transférer la technologie satellitaire, développer des capacités de ressources humaines africaines dans le domaine scientifique et technologique par le biais de participations conjointes et de partage de connaissances, et fournir à l'Afrique des données satellitaires rapides sans entraves et de façon abordable.

En conclusion, Monsieur le Président, nous estimons qu'un accès dans les temps et un accès abordable aux données d'observation terrestre tel que le système ARM qui permettra de renforcer les capacités de l'Afrique et qui permettra d'acquérir ses propres données, je pense que cela contribuera à la coopération internationale dans le domaine de l'observation terrestre pour le développement durable.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie l'Afrique du sud pour cette déclaration. Il n'y a pas d'autres orateurs qui souhaitent s'exprimer au titre du point 14. Nous en avons donc terminé avec l'examen de ce point.

**Questions diverses** (point 15 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous en arrivons maintenant au point 15, "Questions diverses". Je voudrais faire savoir au Comité qu'au titre du point "Questions diverses", nous allons discuter de la composition du Bureau et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011. Vous avez été saisis des CV des cinq candidats aux postes de Président, premier Vice-Président, deuxième Vice-Président rapporteur du Comité, Président du Sous-Comité scientifique et technique et Président du Sous-Comité juridique pour la période 2010-2011. Les candidats proposés pour les postes du Bureau du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011, ces candidats sont les suivants : M. Dimitri Dorin Prunariu de Roumanie sera le prochain Président du Comité ; Mme Nomfuneko Majaja d'Afrique du sud sera le premier vice-Président du Comité ; M. Raimundo Gonzalez Aninat, nous demandons au délégué du Chili de transmettre les applaudissements à Raimundo, qui sera le deuxième Vice-Président rapporteur du

Comité ; M. Ulrich Huth de l'Allemagne sera le Président du Sous-Comité scientifique et technique ; M. Ahmad Talebzadeh de la République islamique d'Iran sera Président du Sous-Comité juridique.

Compte tenu des applaudissements, je considère que le Comité est d'accord avec la composition du Bureau du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2010-2011. Il n'y a pas d'objections, *il en est donc ainsi décidé*.

Je vous propose de passer maintenant à la question du statut d'observateur permanent. Ce matin, les délégations ont eu la possibilité d'écouter l'intervention de l'observateur représentant l'Organisation de coopération spatiale pour l'Asie et le Pacifique, l'APSCO, sur la demande que cette organisation a présentée pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité, il s'agit du CRP.9, ce document est à votre disposition dans la salle, vous l'avez tous déjà lu.

Vous vous en souviendrez également, nous avons reçu une autre demande similaire de la part de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, l'IAASS. Si les délégations sont d'accord, j'invite maintenant le représentant de cette association à prendre la parole devant le Comité. Il s'agit d'une demande que vous trouverez dans le CRP.8, Mesdames et Messieurs. Monsieur, vous avez la parole. Le représentant de l'IAASS.

**M. T. SGOBBA** (IAASS) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter l'Association internationale pour la promotion de la sûreté spatiale. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui a pour cause le fait de renforcer la coopération et la promotion de la coopération internationale et des progrès scientifiques dans le domaine de la sûreté des systèmes spatiaux. Elle a été créée le 16 avril 2004, elle est membre depuis octobre 2004 de la Fédération astronautique internationale.

En juin 2006, l'ancien sénateur des États-Unis, John Glenn est devenu membre honoraire, premier Américain dans l'espace.

Quels sont les objectifs de cette organisation ? Faire avancer la sûreté, étant donné que c'est non seulement un devoir moral mais un élément clé du progrès des programmes spatiaux et du renforcement de leur rentabilité. La commercialisation de l'espace et la coopération internationale dans le domaine des applications civiles des programmes spatiaux est la voie à suivre. Elle suppose bien sûr une culture internationale de la sûreté. La dimension internationale du risque sûreté est de plus en plus

évidente étant donné les possibilités et les risques de rentrer dans l'atmosphère, les risques au lancement, les risques de collision en orbite, les débris spatiaux, l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. La nécessité d'une réglementation à l'international régissant le trafic, la circulation, la sûreté de l'aviation et des opérations spatiales est nécessaire et il est nécessaire d'harmoniser les normes en matière de sûreté spatiale pour garantir une concurrence équitable sur le marché mondial de l'espace.

Quels sont les objectifs de notre association ? Je vous ai présenté un petit peu les principes directeurs. Ces objectifs sont de faire avancer la science et l'application de la sûreté spatiale, renforcer la communication et la diffusion de connaissances et la coopération entre les groupes intéressés et les particuliers, améliorer la compréhension et la sensibilité vis-à-vis de cette discipline qu'est la sûreté spatiale. N'oubliez pas que tous les accidents qui ont eu lieu dans l'espace auraient pu être évités.

En tant qu'association, nous devons en outre promouvoir et améliorer la formation des secteurs de la sûreté spatiale et des normes. On a parlé de la diffusion de l'information, ici. Je pense que nous devons diffuser également les outils techniques. En effet, la rentrée de certains objets dans l'atmosphère suppose de mener à bien des analyses techniques assez poussées et peu de pays ont ces capacités, et nous voudrions que les outils soient mis à disposition de tous les pays pour que les pays puissent se lancer dans ces activités, pour les pays qui le souhaitent.

Nous devons en outre, comme je vous l'ai dit, promouvoir et améliorer le développement d'un secteur de professionnels de la sûreté spatiale et de normes dans ce domaine. Nous devons également militer pour que soient mises en place les règles, la réglementation nécessaire et les organes chargés de l'application de ces règles au niveau national et au niveau international dans les utilisations civiles et commerciales de l'espace.

Pour ce qui est de la composition de l'organisation. Nous acceptons toutes les personnes désirant se joindre à notre association. Notre association a pour objectif de favoriser la participation du monde universitaire, des chercheurs. Les membres de la communauté universitaire, académique se sont grandement intéressés aux travaux de notre association. Nous pensons que c'est un pont qui est tendu vers le secteur industriel également de manière à pouvoir diffuser l'information, pouvoir mettre en place un climat propice à la coopération. L'association espère, ce faisant, faire de la sûreté spatiale une discipline à part entière. Les progrès qui ont été

réalisés en matière de sûreté dans le domaine spatial sont justement en synergie entre le secteur public et le secteur privé.

Nous mettons à disposition de nos membres des services, nous facilitons l'échange d'informations entre nos membres, la création de réseaux, la mise à disposition d'un bulletin d'information. Nous organisons des conférences et des séminaires, nous organisons également des conférences et des séminaires, nous publions des manuels. Ce mois-ci nous avons d'ailleurs publié le premier manuel sur la sûreté spatiale, sur la conception des engins spatiaux qui seront utilisés et repris dans les universités. C'est un pavé de 1 000 pages.

Nous appuyons la normalisation et l'harmonisation des normes. Notre organisation est une organisation démocratique. Tous les dirigeants de l'Association sont élus démocratiquement et nous veillons à ce qu'il y ait une représentation géographique équilibrée. Nous disposons de représentants régionaux qui sont élus par les membres régionaux de l'Association et nous entretenons des relations avec les pays qui ne sont pas représentés au niveau de la direction de l'Association.

Nous disposons également de comités techniques qui sont composés de membres experts, techniciens, dans le domaine par exemple de la sûreté des systèmes spatiaux, dans le domaine de la sûreté du transport spatial, de l'exploration spatiale, des systèmes de lancement, de problèmes de rentrée, des débris spatiaux, réglementation relative à la sûreté.

Nous avons mis en place deux Prix qui sont octroyés par notre Association. Il s'agit du premier Prix qui porte sur la sûreté dans la conception. Il s'agit du Prix Vladimir Siromignatkof, ingénieur russe qui a grandement contribué à l'époque des missions Soyouz au renforcement de la sûreté. Nous disposons également du Prix du pionnier en matière de sûreté spatiale, Jérôme Lederer, en honneur de Jérôme Lederer, père de la sûreté et de la sécurité de l'aviation, qui est devenu ensuite directeur de la NASA suite à l'incendie assez tragique de l'Apollo-1. Lors de la dernière édition de ce Prix, c'est Tom Kesler qui a obtenu ce Prix, qui est le père fondateur de la science et de la réduction des débris spatiaux.

La prochaine conférence de notre association aura lieu à Huntsville en Alabama aux États-Unis du 19 au 21 mai 2008 et elle aura pour titre "Faire de la sûreté une priorité". Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je remercie le représentant de l'IAASS. Merci de nous avoir présenté



l'Association internationale pour la promotion de la sûreté spatiale.

Avant de donner la parole aux États membres ici présents, je vous demanderai s'il vous plaît, la chose suivante. Nous pourrions, étant donné que l'APSCO a fait son exposé ce matin, nous pourrions peut-être commencer par l'APSCO, étant donné qu'il s'agit d'une organisation intergouvernementale, et ensuite passer à l'association suivante.

Je vous propose de vous prononcer sur le cas de l'APSCO et je soumetts à l'examen cette demande. Il n'y a pas d'objections. Je souhaite la bienvenue à l'APSCO. La Grèce, pardon, vous m'avez demandé la parole. La Grèce suivie du Venezuela.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, j'ai voulu reprendre la parole sur le problème général des observateurs, et quand je parle des observateurs je ne parle pas pour les observateurs États, je parle pour tous les autres observateurs qui ne sont pas des organisations gouvernementales, comme l'ESA, comme EUTELSAT, et les autres organisations qu'elles soient politiques ou techniques ou opérationnelles. Je parle simplement et seulement pour les organisations non gouvernementales *stricto sensu*.

J'ai vu avec grande attention la liste que vous nous avez procurée, CRP.11 du 9 juin. Il y a une vingtaine parmi lesquelles il y en a quelques-unes qui sont ou pourraient être acceptées par l'ECOSOC. Il y en a d'autres qui sont ici présentées comme les sauveurs du monde. Je ne peux pas faire transformer le COPUOS et ses deux Sous-Comités, une enceinte hautement politique, hautement politique, en une salle de réunion des différentes associations sociales intéressées.

Deux choses, Monsieur le Président et chers collègues. D'abord, il faut mettre des critères. Malheureusement, nous n'avons pas un règlement intérieur depuis 50 ans ou presque, et nous n'avons pas un règlement intérieur, donc il faut poser des critères, *primo*. *Secundo*, il faut composer chaque fois un Comité restreint, peut-être, comme nous les avons dans le cas des grandes conférences intergouvernementales ou diplomatiques, comme vous voulez, de vérification des pouvoirs. Et j'insiste. Parce que parmi les critères il faut mettre d'abord la transparence complète concernant les aspects institutionnels du point de vue du droit civil et les aspects économiques de ces associations ou institutions. Troisièmement, qui est à mon avis le plus important, c'est la représentativité de ces entités de droit civil. Parce que ce n'est pas comme quelques associations civiles de bienfaisance, des

bienfaiteurs, trois dames vieilles, trois messieurs vieux, et quelques autres non mariés. Il faut une fois pour toutes qu'on finisse avec cette histoire. Il faut que l'organisation, l'association, l'institution, comme vous voulez, ait d'abord un siège, avoir des bureaux, avoir une organisation vivante ou vive, et puis avoir la représentativité, c'est-à-dire comment elles sont soutenues, quels pays sont représentés, ainsi de suite.

Quand on parle, Monsieur le Président, de statut d'observateur permanent, il ne faut pas considérer que c'est pour toujours. Nous pouvons à tout moment retirer notre consentement, à tout moment. Si les associations, je parle de termes de droit civil, si ces associations ont rempli ces critères, elles pourraient être admises à titre provisoire pour un, deux ou trois ans, et puis on verra ce que l'on va faire.

Je reviens sur le sujet du permis en quelque sorte de s'inscrire dans les trois catégories de l'ECOSOC. Pour qu'une association se présente à l'ECOSOC, elle doit avoir d'abord, en quelque sorte, un certificat ou une attestation du COPUOS et l'Office doit avoir une communication directe avec le secrétariat de l'ECOSOC. Il faut protéger d'abord la dignité de notre enceinte, parce que nous ne sommes pas un parlement national avec (?). Nous n'avons pas besoin d'un (?). C'est regrettable parce que j'ai vu circuler une invitation de la part d'un observateur s'adressant aux autres observateurs organisations non gouvernementales pour avoir un échange de vues. Qu'est-ce que c'est ça ? C'est un comportement inacceptable, et nous allons retirer notre consentement envers cette organisation. C'est incroyable, Monsieur le Président, ce qui se passe.

Troisièmement, je voudrais aussi mentionner un sujet qui coûte aux tax-payers, c'est la rationalisation de nos travaux. On ne peut pas accepter que tous les observateurs parlent comme ça. Il faut installer une clepsydre grecque, cinq minutes et c'est tout. En ce qui concerne les présentations, je l'ai dit il y a plusieurs années, il faut que les présentations se concentrent vers l'après-midi, parce que nous coupons en deux nos réunions pour voir des présentations, des présentations et des présentations. Je ne suis pas pour diminuer la durée des réunions des sessions, non, mais il faut rationaliser le fonctionnement de nos enceintes, que ce soit la plénière ou les deux Sous-Comités.

Voilà, Monsieur le Président. Ma proposition est si vous voulez, formelle, par février prochain, nous allons, avant l'acceptation de l'entrée des observateurs non gouvernementaux ou intergouvernementaux, discuter si nous les acceptons ou non. Cette histoire d'observateurs

permanents devrait être terminée. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Grèce. Il y a effectivement des éléments très intéressants que vous venez de soulever mais je ne peux pas préjuger de l'avancée ou de la conclusion de ce débat avant de donner la parole au Venezuela. Le Venezuela, allez-y.

**M. R. NAVARRO** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à féliciter l'APSCO, l'Organisation pour la coopération spatiale Asie-Pacifique, pour sa nomination au titre d'observateur permanent auprès du Comité. Mais je voudrais savoir un petit peu, avant de m'avancer, je voudrais savoir quelle est la position du secrétariat sur le CRP.11, par votre entremise, et ensuite poursuivre l'examen de cette question. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci au Venezuela. Oui, justement j'y pensais, c'est la séquence logique, en fait. Donc, je vais peut-être donner la parole au secrétariat pour qu'il présente le CRP.11 qui a est le fruit de préoccupations s'étant fait jour l'année dernière, présentées par des délégations. Le secrétariat a produit ce document suite à la demande qui lui avait été faite.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, le secrétariat va procéder à la présentation de ce document. Je vous renvoie, Mesdames et Messieurs, au CRP.11.

Vous vous en souviendrez, en 2008, le Comité avait décidé que les organisations non gouvernementales qui bénéficiaient du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient informer le Comité quant à l'obtention d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Le Bureau a donc examiné la base de données de l'ECOSOC, notamment des organisations non gouvernementales, la base de données d'organisations non gouvernementales qui ont statut d'observateur consultatif auprès de cette organisation, de l'ECOSOC, et ont invité les organisations non gouvernementales qui bénéficiaient du statut d'observateur permanent auprès du COPUOS de nous fournir l'information que lui avait demandée le Comité. Comme vous le verrez dans le CRP.11, vous trouverez un tableau qui vous donne la réponse, l'information que nous avons trouvée dans la base de données de l'ECOSOC et la réponse qui nous a été fournie par les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès de notre Comité.

Vous allez trouver tout d'abord dans ce tableau, dans l'ordre alphabétique, le nom de l'organisation, la date à laquelle celles-ci sont devenues observatrices ou observateurs auprès du Comité. Ensuite, l'entrée ou l'absence d'entrée au niveau de la base de données de l'ECOSOC, c'est la quatrième colonne, et enfin la réponse de l'ONG à la lettre qui lui a été envoyée par le Bureau, invitation par le Bureau à fournir une information.

Quelques observations, si vous me le permettez. Vous aurez remarqué que dans ce tableau, lorsqu'il est dit "no entry" cela veut dire qu'il n'y a pas trace de cette organisation, il n'y a pas d'organisation, il n'y a pas d'entrée dans la base de données de l'ECOSOC. Lorsqu'il est dit dans ce tableau "Entry found. Status : this organization is not in (...) with ECOSOC", cela veut dire qu'il y a entrée dans la base de données des ONG de l'ECOSOC, mais qu'il est dit que cette organisation n'a pas de statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Ensuite, il y a différentes catégories, ou différents types de statuts consultatifs auprès de l'ECOSOC, et nous avons mentionné littéralement ce qui est dit dans la base de données des ONG de l'ECOSOC. Lorsque vous avez "Statut spécial consultatif" ou s'il s'agit d'un statut consultatif au titre de la liste "roster".

À la page 4, nous avons mis un petit glossaire que nous avons trouvé sur le site internet de l'ECOSOC qui vous explique un petit peu ce qu'est le "statut spécial", le "statut général consultatif", ces catégories sont définies, "spécial", "général", et "autres" qui correspond à la liste, qui figurent sur la liste, qui ont demandé le statut consultatif mais qui n'entrent pas dans aucune des autres catégories qui figurent à la liste comme c'est expliqué à la page 4.

Voilà, j'espère que ça répondra aux préoccupations des délégations. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le secrétariat. J'avais une petite question. Est-ce que vous pourriez expliquer un petit peu quelle est la lettre que vous avez envoyée aux différents observateurs ? Comment vous analyser les réponses que vous avez obtenues ? Quel a été le taux de réponse ? Est-ce que vous pouvez expliquer, s'il vous plaît ?

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, bien sûr, merci de m'avoir rappelé à l'ordre. Oui, bien sûr.

Pour ce qui est de la lettre qui a été envoyée aux ONG, à toutes ces organisations, dans certains cas, nous n'avons pas reçu de réponse. Nous avons tout simplement parfois, contacté l'organisation pour obtenir davantage d'informations si nous

n'avons pas reçu de réponse. Si vous regardez par exemple la première organisation, l'AOCRS, l'Organisation africaine de cartographie et télédétection, n° 1. Ils ont été en contact avec le Bureau mais ils ne nous ont pas fourni d'informations concrètes quant à l'exactitude de l'entrée au titre de la base de données de l'ECOSOC, ni non plus d'ailleurs quant à leur intention de demander un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Lorsqu'il est dit, comme au n° 2, par exemple, "*Reply received*", donc nous avons reçu une réponse et a confirmé son intention de présenter une demande visant à obtenir le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, là c'est clair. Nous avons posé la question à toutes les organisations, nous leur avons écrit à toutes. Vous voyez qu'il y a parfois des organisations qui ont été mentionnées qui ont déjà un statut consultatif et c'est mentionné dans le tableau tel quel. C'est le cas par exemple, du COSPAR, le Comité sur la recherche spatiale.

Voilà l'information que le secrétariat a réussi à obtenir par le biais de cet exercice de communication avec les ONG qui bénéficient du statut d'observateur permanent auprès de notre Comité. Nous avons eu parfois à envoyer une lettre de rappel. Pour votre information, Monsieur le Président, je tiens à vous signaler par exemple, qu'au n° 20, pardon non pas au n° 20, au n° 16, le Prix international pour l'eau du Prince Sultan bin Abdulaziz, c'est PSIPW, nous avons reçu toute l'information et ils nous ont expliqué qu'ils avaient préparé toute la documentation et qu'ils allaient présenter cette demande à l'ECOSOC. Le secrétariat nous l'a confirmé. En fait, c'est un problème de transmission de la demande à l'ECOSOC. Donc, il y a une petite erreur.

Voilà, j'espère que cela vous satisfera.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Oui. J'ai une petite question à vous poser quand même. Je voudrais savoir s'il y a une organisation qui n'a pas répondu. Est-ce qu'il y a une organisation qui n'a pas répondu ?

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président. Si vous examinez le tableau, vous verrez qu'il n'y a pas eu de réponse de l'Université spatiale internationale, ISU.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Voilà, donc je pense que la situation est très claire. La Chine souhaite intervenir. Vous avez la parole.

**M. K. ZENG** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation chinoise, je voudrais solliciter l'Organisation de la coopération spatiale Asie-

Pacifique pour s'être vue octroyer un statut d'observateur et je voudrais remercier qui ont appuyé la demande de cette organisation. En tant que pays hôte de cette organisation, la Chine continuera d'appuyer cette organisation et nous allons travailler avec cette organisation et avec les autres États membres afin de promouvoir la technologie spatiale dans la région Asie-Pacifique afin que les sciences et technologies spatiales puissent aider à la croissance et au développement des pays de la région Asie-Pacifique. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le délégué de la Chine. Nous allons maintenant demander aux autres délégations de faire des observations, parce qu'ici nous avons quand même une organisation qui n'a pas répondu et cela est préoccupant. Avez-vous d'autres observations ? Nous avons la Bolivie, la Suisse, le Venezuela et la Grèce. La Bolivie.

**M. P. MARCA PACO** (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que nous devons être cohérents au sein du Comité. Nous avons ici le rapport de l'année dernière et dans ce rapport, cette question est également évoquée. Par conséquent, je me pose une question. Est-ce que cette organisation dont vous venez de parler et qui a été évoquée par le secrétariat, il s'agit de l'organisation n° 16, au paragraphe 309, alinéa 5, il est dit que cet organe a été accepté en qualité d'observateur en même temps que l'Institut de droit spatial. Il avait également été dit que ces organes devaient présenter leur demande à l'ECOSOC. Donc, si j'ai bien compris, cette demande à l'ECOSOC n'a pas été présentée. Alors, je me pose une question. Est-ce que ces organisations vont continuer à jouir du statut d'observateur compte tenu de cette situation ? C'était ma première observation.

Deuxième observation. Je voudrais commencer, bien sûr, par préciser que je ne connais pas de toutes les façons ces ONG, je n'ai rien contre ces ONG et je sais que de toutes les façons, tous les organes qui présentent leur demande de statut sont tout à fait bien disposés et souhaitent travailler sur les questions spatiales. Cela étant dit, l'année dernière, nous avons déjà fait un débat à ce sujet et nous avons parlé de réglementer les procédures existantes et il avait été dit qu'il fallait parler du statut des observateurs pour les ONG.

Encore une fois, si nous examinons la liste dont nous sommes saisis, pages 28 et 29, on parle des organisations non gouvernementales donc vous avez la liste des organisations non gouvernementales, et sur les neuf organismes sur la liste, nous avons six organismes qui n'ont pas le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC.

Certaines de ces organisations n'ont même pas présenté la demande. Il y a uniquement deux organismes qui ont un statut d'observateur, l'IAA et l'ISSL.

Je voudrais également ajouter que dans le cadre du Comité, nous avons déjà discuté du cas des organismes qui n'ont pas finalisé leur demande de statut auprès de l'ECOSOC. Je voudrais savoir ce qui va se passer avec cette liste. Est-ce que l'on va modifier cette liste ? Parce que, encore une fois, nous avons des organismes qui n'ont pas présenté leur demande de statut à l'ECOSOC. Donc, il y a là un problème à résoudre.

Troisième et dernière observation. J'ai pris connaissance du projet de rapport du Comité, projet de rapport qui sera probablement approuvé demain. Dans les différents paragraphes, lorsque l'on parle de participants, ma délégation préférerait que l'on établisse une différence entre les observateurs intergouvernementaux et les observateurs non gouvernementaux. Parce qu'aux paragraphes 9 et 10 du projet de rapport, on parle des observateurs alors qu'il y a des catégories différentes d'observateurs, donc il faudrait parler des observateurs intergouvernementaux d'une part, et des observateurs non gouvernementaux, parce qu'il faudrait quand même établir une différence entre les ONG qui ont un statut d'observateur et les organismes intergouvernementaux.

Je pense par conséquent qu'il faudrait le spécifier dans ces paragraphes. Je pense qu'il faudrait indiquer très clairement quel est le statut de ces organismes. Est-ce qu'il s'agit d'un organe intergouvernemental ou est-ce qu'il s'agit d'un organe non gouvernemental ? Et cela serait préférable car cela permettrait d'avoir un aperçu réel de la situation et nous saurions de cette façon quelles sont les contributions des uns et des autres aux travaux du Comité.

Voilà l'observation que j'avais à faire sur ce projet de rapport, car je voudrais juste rappeler que nous avons déjà débattu de ces questions l'année dernière, et ces questions figurent d'ailleurs au rapport de l'année dernière. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour toutes ces observations. Nous en avons pris bonne note. La Suisse, après le Venezuela, après la Grèce, la Chine souhaite intervenir à nouveau, et l'Iran. Je pense qu'après nous pourrons clore le débat, parce que comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons très peu de temps à notre disposition, même si ce débat est très important.

**Mme N. ARCHINARD** (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation suisse souhaiterait revenir

à la demande de l'Association internationale pour le progrès de la sûreté spatiale. Nous sommes quelque peu préoccupés par le manque d'informations présentées par cette organisation. Par exemple, il n'y a pas d'adresse, il n'y a pas de point de contact dans le document qui a été présenté par l'Association, surtout dans le document concernant la charte. Donc, la seule adresse et le seul nom que nous pourrions contacter c'est le nom du président de l'Association. C'est le président qui a signé justement la demande adressée au Directeur du Bureau des affaires spatiales. À la deuxième page, nous avons l'adresse et l'adresse donnée ici est l'adresse de l'ESPEC qui est le Centre européen des technologies de l'Agence spatiale européenne, et la Suisse est membre fondateur de l'ESPEC.

Par conséquent, nous sommes quelque peu préoccupés et nous souhaiterions savoir exactement quelle est la relation entre cette association et l'Agence spatiale européenne car il faut éviter dans ce genre de situation toute confusion. Il est important surtout de savoir quelle est véritablement l'organisation qui demande un statut d'observateur. La délégation suisse souhaiterait par conséquent qu'aucune décision ne soit arrêtée à ce stade et que l'on reporte la décision concernant cette association avant de lui octroyer le statut d'observateur. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je comprends tout à fait la préoccupation de la délégation suisse, et c'est exactement ce qui a été dit par la Grèce, car la demande de cette organisation est une demande qui ne sera pas examinée dans le cadre de cette session-ci, et je pense que cette observation avait déjà été faite par la Grèce. Donc, aucune décision ne va être prise à ce stade concernant cette association. Je vous remercie. Je donne la parole au Venezuela.

**M. R. NAVARRO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que le débat que nous tenons ici est un débat qui va bien au-delà de l'acceptation des demandes des différentes ONG dont nous sommes saisies. Je pense que notre position a toujours été très claire, position que nous avons réitérée lors de la dernière réunion, nous avons indiqué que le COPUOS devait absolument essayer de fixer des normes précises et obliger les organes présentant une demande de statut, les obliger à respecter le règlement. La question n'est pas de savoir si on accepte telle ou telle demande. Je pense que la question est qu'il faut mettre un petit peu mettre de l'ordre, car dans cette liste, nous voyons tout à fait le travail qui a été réalisé par le secrétariat, et il faut savoir que vous avez des organisations qui présentent des demandes mais qui ne répondent

même pas aux courriers envoyés par le secrétariat. Donc, il y a un certain désordre qui règne Monsieur le Président.

C'est la raison pour laquelle nous avons préparé une déclaration. Cette déclaration se lit comme suit :

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela accorde une grande importance à ce point d'organisation, point qui porte également sur les normes, point qui doit être débattu dans le cadre du COPUOS, car cela permet de renforcer le caractère institutionnel de nos activités. Au Venezuela, nous avons toujours encouragé un processus d'ouverture avec la participation de tous. En ce sens, nous estimons que les organisations non gouvernementales doivent pouvoir participer aux travaux au niveau national et au niveau international pour appuyer les activités de différents gouvernements selon leurs connaissances et selon leurs compétences. En ce sens, nous souhaiterions rappeler les débats qui se sont tenus lors de la dernière session où, encore une fois, on était revenus sur la question de revoir les procédures et les pratiques que nous avons utilisées pour octroyer le statut d'observateur aux organisations ayant présenté une demande. Compte tenu des règles existantes et des règles en vigueur au sein du COPUOS, à savoir que les règles qui ont été approuvées lors de la trente-troisième session de 1980, règles qui stipulent qu'il faut reconnaître comme entité ayant statut consultatif auprès de l'ECOSOC, et la plupart de ces organisations n'ont pas le statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Vous avez des organisations qui n'ont même pas présenté cette demande auprès de l'ECOSOC, et pourtant elles ont un statut d'observateur ici. Il faut que les organisations soient des organisations internationales à but non lucratif. Ces organisations doivent avoir un siège, une direction exécutive et des statuts, et doivent avoir dans le cadre de leur programme des questions qui relèvent de la compétence du COPUOS.

Monsieur le Président, au cours de la dernière session, nous avons eu des débats très intéressants sur la participation des ONG aux travaux du COPUOS. La Présidence, à l'époque, c'était vous, Monsieur le Président, avait indiqué que le COPUOS ne devait pas octroyer le statut d'observateur aussi facilement que par le passé. Donc cela signifiait que cette question devait être encore une fois débattue. Il avait été dit très clairement qu'il fallait être beaucoup plus ferme dans nos décisions. Il avait également été dit qu'il fallait réfléchir sur les différentes ONG, parce que vous avez des ONG qui ont reçu le statut d'observateur mais qui n'ont jamais participé à nos travaux. Nous nous posons des questions. Quelles sont les règles que nous devons appliquer ? Si vous

avez une organisation qui a un statut d'observateur mais cette organisation n'a jamais contribué aux travaux du Comité, que doit-on faire de cette organisation ?

Il avait été conclu qu'il fallait préciser les règles et le faire dès le début. Il fallait le faire a priori et a posteriori. Il fallait fixer des critères d'acceptation des demandes et parler également de ce qui s'est passé après l'octroi du statut d'observateur. En ce sens, nous nous félicitons de constater que cette question avec toutes ses nuances, a été examinée par le Comité lors de la cinquante-et-unième session du Comité, et il avait été dit qu'il était absolument nécessaire dans un avenir proche d'examiner les normes et les procédures régissant l'octroi du statut d'observateur. Il fallait également savoir que les ONG auxquelles on avait octroyé le statut d'observateur permanent auprès du Comité, que ces organisations doivent informer le Comité de tous les progrès qu'ils ont engrangés dans le cadre de leur demande de statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

Monsieur le Président, compte tenu de ce qui précède, ma délégation estime qu'il faut absolument respecter à la lettre les critères pour toutes les ONG qui demandent un statut d'observateur permanent, règles qui ont été convenues en 1980, je répète, en 1980, cela fait 19 ans. Toutes les ONG sont les bienvenues, mais il faut que toutes les ONG aient respecté tous les critères fixés, même si nous avons accepté des demandes d'ONG qui n'avaient pas respecté les critères, cela ne signifie pas que nous devons poursuivre une telle pratique car cela signifierait que nous ne respectons pas nous-mêmes nos propres critères, et cela irait à l'encontre de l'esprit institutionnel et des procédures des Nations Unies. Le COPUOS est partie intégrante des Nations Unies.

Nous avons examiné le document CRP.11 et à ce sujet, nous souhaiterions remercier le secrétariat pour avoir publié un tel document, et nous remercions le secrétariat pour toutes les informations contenues dans ce document. Dans ce document, il est indiqué très clairement que des 20 ONG ayant un statut d'observateur auprès du COPUOS, un certain nombre d'organisations ont obtenu un statut auprès de l'ECOSOC, mais une partie minimum. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que même si le Comité a autorisé le statut pour ces ONG, mais il fallait que ces ONG présentent leur demande a posteriori et non pas a priori, la majorité de ces ONG n'ont pas respecté ce critère, et même après plusieurs années, et n'ont toujours pas de statut auprès de l'ECOSOC. Vous avez des organisations non gouvernementales qui ont reçu le statut d'observateur auprès du COPUOS

au cours des années 1990, et maintenant, plus de 15 ans plus tard, n'ont toujours pas de statut auprès de l'ECOSOC, et ce tout simplement parce qu'elles n'ont même pas demandé un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Il faut rappeler qu'elles n'ont pas respecté les critères fixés par le Comité.

C'est sur cette base que ma délégation souhaiterait suggérer qu'à partir de maintenant, il est nécessaire que toutes les organisations non gouvernementales respectent de façon très stricte les règles fixées par le COPUOS.

Pour ce qui est des organisations non gouvernementales dont nous avons déjà accepté la demande de statut auprès du COPUOS, ONG qui n'ont pas encore complété la procédure auprès de l'ECOSOC et qui n'ont pas encore obtenu le statut consultatif, il faudrait définir le plus rapidement possible un délai précis afin que ces ONG, dans le cadre de ce délai, respectent ces critères et puissent continuer à participer aux sessions futures du Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Venezuela. Je donne la parole à la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, moi aussi je voudrais remercier par votre aimable intermédiaire, le secrétariat pour le travail qu'il a fait pour nous concernant le CRP.11. Je voudrais ajouter des choses surtout après les propos de nos collègues de la Bolivie et du Venezuela. Parmi les critères, comme vous le savez, pour qu'une association non lucrative de droit privé, pour qu'elle soit reconnue comme une organisation non gouvernementale, il faut qu'elle ait l'approbation du Ministère des affaires étrangères. Parce que dans tous les pays, n'importe qui, n'importe quel, pourrait se présenter à l'extérieur comme une ONG. Il y a une réglementation, une législation très stricte pour la reconnaissance nationale d'une organisation comme non gouvernementale. Par exemple, croyez-vous qu'aux États-Unis sont reconnues simplement 300 à 400, dans un grand pays démocratique, ils n'ont reconnu que 500 ou 350 ou 400. Bien sûr, en Grèce il y en a 600, mais ça c'est la Méditerranée. Mais, en tout cas, il y a un processus intérieur de reconnaissance.

Donc, je déclare que si ces associations reviennent ici avec (*sans ??*) un certificat de leur Ministère des affaires étrangères, elles ne seront pas acceptées par nous. Ça c'est la première règle que je voudrais poser comme critère après les propos de mon collègue du Venezuela.

En ce qui concerne le n° 14, l'Université internationale de l'espace, c'est une entreprise lucrative. Les coûts d'inscription, si je ne me

trompe pas, sont de 30 000 dollars par an par personne. Où est le sentiment de l'activité non lucrative que les associations et les instituts scientifiques ? Bien sûr, je vois que c'est dommage, mais en tout cas personne ne peut dire que l'association Space Explorers ou, si je ne me trompe pas, c'est le COSPAR, qui ne sont pas, mais nous ne pouvons pas donner à ces organisations intergouvernementales hautement scientifiques, qu'elles ne soient pas présentes ici. Mais pour les autres, nous avons toutes les réserves.

Pour terminer, Monsieur le Président, la Grèce propose de présider un petit groupe informel de volontaires pour étudier le problème et dresser une liste de critères, à partir de maintenant. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Nous avons encore quatre délégations qui souhaitent s'exprimer et après nous allons clore le débat et essayer de conclure. La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La Chine souhaiterait remercier le secrétariat pour tous les efforts visant à obtenir des informations concernant les demandes de statut. Nous souhaiterions remercier le secrétariat pour cette note car cette note nous rappelle un petit peu ce qui nous permet d'avoir un aperçu général de la situation. Nous savons tout à fait qu'il y a des critères que les ONG doivent respecter avant d'obtenir le statut d'observateur. Un des critères principaux c'est que ces ONG doivent obtenir le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, même si nous savons que le COPUOS est dans une situation un petit peu unique. Donc, nous avons en quelque sorte oublié certains critères pour que les ONG puissent acquérir un statut auprès du COPUOS. Vous avez les ONG qui sont d'abord observateurs auprès du COPUOS et qui après demandent le statut à l'ECOSOC.

Si nous l'avons fait pour certains groupes d'ONG, c'est parce que nous pensions que ce groupe allait respecter le critère a posteriori et allait demander son statut à l'ECOSOC. Mais là, la situation est un petit peu mitigée. Nous félicitons plusieurs ONG qui ont présenté une demande et qui ont obtenu le statut consultatif auprès de l'ECOSOC et nous sommes également encouragés par les progrès visibles qui ont été réalisés par d'autres ONG qui ont obtenu également un statut auprès de l'ECOSOC. Mais nous sommes quelque peu déçus également de constater que vous n'avez pas de réponse de la part de certaines ONG, qu'il y a des ONG qui n'ont pas présenté d'informations concrètes et que vous avez des ONG qui n'ont même pas confirmé, qui ne disent même pas quelle

est la situation. Je pense que cela est particulièrement grave, et dans certaines situations extrêmes, après 16 ans, il n'y a toujours rien, aucun progrès n'a été réalisé.

Maintenant, nous nous trouvons face à une question fondamentale. Est-ce que les décisions qui sont prises par le COPUOS sont considérées comme étant des décisions véritables ? Parce que nous n'avons pas respecté certaines des règles il y a de cela des années et qu'est-ce que l'on va faire maintenant compte tenu de ce qui s'est passé ? Parce que vous avez plusieurs ONG qui n'ont pas respecté les critères a priori et a posteriori. Je pense que les choses doivent être très claires. La Chine n'est pas du tout contre la participation des ONG, bien au contraire, la Chine souhaite que les ONG participent encore plus aux travaux du COPUOS, et se voient octroyer un statut d'observateur parce que les ONG disposent des compétences et des connaissances techniques nécessaires, des compétences que moi-même ou que d'autres délégués n'ont pas. Mais c'est une question très claire, parce que c'est l'image de marque du COPUOS ici qui est en jeu. Je pense qu'il en va également dans l'intérêt des ONG elles-mêmes. Parce que si les ONG veulent jouer un rôle très important au sein du COPUOS ou au sein des Nations Unies, il faut que ces ONG obtiennent un statut consultatif.

J'espère vraiment qu'il nous sera possible de progresser sur ces questions à l'avenir. J'espère vraiment que le COPUOS va s'attaquer à ces problèmes. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la Chine. L'Iran vous avez la parole.

**M. B. BOULOURIAN** (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions remercier le secrétariat pour le travail réalisé et pour toutes les informations dont nous sommes saisis concernant les ONG qui se sont vues octroyer un statut d'observateur permanent auprès du Comité. Nous nous attendions à ce que ces ONG consentent les efforts nécessaires afin d'obtenir un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Nous nous félicitons des contributions des ONG aux travaux du Comité mais nous partageons également certaines des préoccupations qui ont été énoncées ici par les orateurs qui nous ont précédés.

Ma délégation pense par conséquent que les règles et les critères qui régissent les demandes de statut doivent être respectés par les ONG à la lettre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie l'Iran pour cette déclaration. La Syrie a la parole.

**M. O. AMMAR** (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Merci, Monsieur le Président. Je vois qu'une nouvelle fois nous perdons beaucoup de temps et d'efforts à traiter cette question des observateurs et des organisations qui obtiennent un tel statut ou qui postulent à un tel statut auprès de notre Comité. Il en a été ainsi l'année dernière et l'année d'avant. Je voudrais que l'on rompe avec cette pratique et que l'on parvienne à des critères clairs, bien déterminés pour l'obtention du statut d'observateur aux organisations qui le demandent.

Je remercie le secrétariat pour nous avoir préparé toutes ces informations sur les organisations qui ont déjà bénéficié de ce statut d'observateur auprès de notre Comité. Le tableau contenu dans le document montre à quel point il est important d'établir des critères clairs et bien définis pour l'admission de nouvelles organisations au statut d'observateur, de sorte que tout nouveau candidat, tout nouveau postulant doit se conformer à l'ensemble de ces critères. Ce tableau nous incite également à procéder à une révision du statut des organisations qui ont obtenu ce statut par le passé. On ne peut en effet ouvrir les portes et les tenir grandes ouvertes pour tous ceux qui veulent obtenir le statut d'observateur peut-être à des fins lucratives ou non claires, en tout cas qui ne sont pas conformes avec les objectifs de ce Comité.

Je crois donc que l'on doit œuvrer dans deux sens. D'une part, l'on doit procéder à une révision régulière des organisations qui ont déjà par le passé obtenu le statut d'observateur, pour nous assurer qu'elles méritent bien ce statut et qu'elles peuvent le garder d'une part. D'autre part l'on doit arrêter des critères pour l'obtention de ce statut à d'autres organisations afin de nous économiser tous ces efforts et tout ce temps que l'on perd chaque fois que cette question est mise sur la table. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Syrie. Merci pour vos observations, Monsieur. Les États-Unis, s'il vous plaît.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comme nous l'avons dit à de multiples reprises, nous sommes conscients de l'importance de la participation de tous les observateurs quel que soit leur statut. Ces organisations ont contribué aux travaux du Comité, aux travaux de la Conférence UNISPACE III, des équipes spéciales. La tendance au niveau des

Nations Unies a été marquée par une plus grande participation de la société civile, et au niveau international également. Alors se lancer dans un débat sur comment, de manière directe ou indirecte, nous allons pouvoir favoriser ou mettre des obstacles, à la participation des ONG, je crois que c'est aller un petit peu à contre-courant. On pourrait, je crois, remonter si vous le voulez à avant 1991 et je ne pense pas que ce soit exactement cela que l'on veut.

Ensuite, il y a deux éléments ici, je crois. Mes préopinants ont soulevé la question de la contribution des ONG qui ont le statut d'observateurs permanents. Est-ce que ces organisations ont contribué ? C'est une question tout à fait légitime. La question n'est pas de savoir si les observateurs ont contribué aux travaux du Comité, mais bien plutôt de savoir, le problème ça a été plutôt les États membres au niveau du Comité. Est-ce que ceux-ci ont contribué ? J'attire votre attention ici sur la résolution 56/51, dans cette résolution nous étions tombé d'accord pour éviter la rotation entre quatre pays ainsi que de rajouter des membres au Comité. Pas de problème. Mais nous avons également décidé que les groupes régionaux devraient célébrer des consultations entre leurs membres pour encourager leurs membres à participer aux travaux du Comité et des Sous-Comités, et que les groupes régionaux feraient rapport au Comité lors de sa quarante-cinquième session. Si vous regardez les rapports du Comité et du Sous-Comité, vous pouvez voir exactement qui a participé aux débats au titre des points de l'ordre du jour, qui fait des déclarations. Vous n'avez qu'à regarder la liste des participants pour voir un petit peu les États membres qui sont présents et ceux qui ne sont pas présents.

Je pense qu'au lieu de s'inquiéter des ONG et des observateurs et de leur niveau de participation, si on s'inquiète de cela, et bien dans ce cas-là il va falloir peut-être commencer par balayer devant notre porte, et peut-être se lancer dans un exercice d'introspection.

Enfin, Monsieur le Président, pour ce qui est de l'ECOSOC et pour ce qui est du statut consultatif. Si je ne m'abuse, le débat en 1990, les demandes d'organisations non gouvernementales visant à obtenir le statut consultatif à l'ECOSOC est un processus artificiel et il l'est encore. Parce qu'il n'y a pas véritablement d'objectif que ce processus. Le seul but de l'exercice, en ce qui me concerne, c'est de permettre à ces ONG d'avoir un statut consultatif, mais de toute façon si l'ECOSOC ne leur donne pas le statut consultatif, cela ne veut pas dire que ces ONG ne peuvent pas siéger en tant qu'observateurs au niveau de ce Comité, parce qu'elles peuvent de toute façon contribuer. Donc, si vous regardez les 20 associations qui sont

mentionnées et les 20 organisations qui sont mentionnées dans ce tableau, vous vous rendez compte qu'elles peuvent toutes contribuer. On n'est pas en train d'inviter des extraterrestres, des organisations extraterrestres à nos réunions.

Ma suggestion, et je crois que c'est peut-être la manière la plus simple d'avancer, et peut-être d'apporter une réponse aux préoccupations des délégations qui ont soulevé et qui ont exprimé des préoccupations, c'est tout simplement d'éliminer l'ECOSOC, la colonne ECOSOC, parce qu'on n'aura pas à se préoccuper de savoir si cette organisation a présenté une demande à l'ECOSOC. On prendre notre décision, on décidera si on veut de cette organisation, si on veut lui donner le statut d'observateur au niveau de notre Comité et puis c'est tout. Voilà, il n'y aura pas de problèmes. Ce débat qui a lieu chaque année, savoir si on va s'en tenir aux règles qui sont de toute façon obsolètes, puisqu'elles ont de toute façon été fixées en 1990, et qui n'ont pas été adaptées aux tendances géopolitiques depuis les années 1990. Si vous voulez mettre des critères en place, en ce qui me concerne, les critères qui sont en place ne sont pas adaptés parce qu'ils sont restrictifs.

Je vous propose tout simplement de se débarrasser de cette colonne ECOSOC, de ce critère ECOSOC et je pense que tout le monde sera content. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup à la délégation des États-Unis. Le Mexique, vous avez demandé la parole, allez-y.

**M. S. CAMACHO** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref, Monsieur le Président. Ma délégation, Monsieur le Président, pourrait souscrire ceux qui ont exprimé l'avis qu'il faudrait peut-être maintenir les critères qui avaient été arrêtés en 1990, pas de problèmes en ce qui nous concerne. Cependant, nous ne pensons pas qu'il faudrait décider à ce stade que si les organisations n'ont pas obtenu le statut consultatif au niveau de l'ECOSOC d'ici la prochaine réunion qui sera de toute façon en février, que nous allons, si elles n'ont pas obtenu le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, nous allons les éliminer et leur retirer leur statut d'observateur permanent.

Nous sommes conscients de la valeur de la contribution de ces ONG à nos travaux. Ceci étant dit, nous sommes également conscients du fait que parfois la non participation est également due à des restrictions budgétaires, à des coupes budgétaires, restrictions et coupes au niveau de la dotation en personnel. Toutes ces organisations ne peuvent pas prendre part à toutes les réunions, comme d'ailleurs



nos institutions, nos missions, nos pays, ne peuvent pas se rendre à toutes les réunions ni à toutes les conférences non plus. Parfois, certaines de ces organisations ont été à des moments ou à d'autres, très actives et ont contribué grandement aux questions de fond que nous avons examinées au niveau du Sous-Comité. Je ne vais pas entrer dans des exemples, mais si vous le voulez je pourrais éventuellement le faire.

Ma délégation, Monsieur le Président, ne voudrait pas, je le répète, multiplier les critères. Nous pourrions souscrire ou appuyer la proposition faite par les États-Unis, à savoir que si on va avoir à chaque fois des problèmes avec le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, si ça va poser des problèmes à chaque fois, qui en réalité pour ce qui est de notre travail, n'est pas véritablement pertinent puisque nous n'avons pas véritablement de relations avec l'ECOSOC, nous n'aurions pas de problème à enlever ce critère et à appuyer la proposition des États-Unis. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je remercie le délégué du Mexique. Je donne maintenant la parole au Venezuela. Le Venezuela, vous aviez demandé la parole ? Allez-y.

**M. R. NAVARRO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis, Monsieur le Président, a fait une proposition selon laquelle si on doit attendre que l'ECOSOC se prononce, pour surmonter la difficulté, on pourrait tout simplement se passer de l'ECOSOC. Donc au lieu d'envoyer les organisations à l'ECOSOC et de se passer sous les fourches caudines de l'ECOSOC, dans ce cas-là on pourrait éliminer l'ECOSOC. Le COPUOS, dans ce cas-là, prendrait son destin en mains, et je pense que c'est une proposition qui est viable.

Je vous renvoie en outre à la résolution de 1996, 1996/31, dans laquelle il est dit que "toutes les organisations des Nations Unies doivent revoir leur procédure de consultation avec les ONG et prendront les mesures nécessaires pour garantir la cohérence à la lumière du texte de la résolution". C'est ce qui est dit dans ce texte. Je pense qu'il faut quand même donner la possibilité à la société civile de prendre part à nos travaux et de contribuer aux développements, aux débats au niveau du Comité.

Monsieur le Président, ce qu'on est en train de faire ce n'est pas non plus de mettre des bâtons dans les roues à la société civile. Ne nous mal-interprétez pas. Nous voulons au contraire les encourager à développer leurs activités dans un cadre juridique, un cadre juste qui nous permettra

d'avancer efficacement. Voilà, c'est tout. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien. Merci. La Grèce pour une observation assez brève, ensuite la Colombie et ensuite nous concluons ce débat, s'il vous plaît. La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : J'appuie pleinement ce qui a été dit par notre collègue des États-Unis. C'est une proposition très sage et une très bonne idée. Je pense que nous devons plancher sur la base de cette proposition. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci au délégué de la Grèce. La Colombie, suivie de la Roumanie, et s'il vous plaît après on va conclure parce que sinon on ne s'en sortirait pas. La Colombie, allez-y Monsieur.

**M. J. OJEDA BUENO** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas non plus me répéter ou répéter les positions qui ont déjà été présentées par certaines délégations sur la question. C'est vrai qu'il faut disposer de règles. On ne sait pas si les règles qui existent sont restrictives. Apparemment, le statut consultatif auprès de l'ECOSOC ce n'est pas non plus facile à obtenir. Par conséquent, la proposition la plus juste en ce qui nous concerne c'est la proposition américaine, à savoir une participation plus large de la société civile. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le représentant de la Roumanie. Allez-y, Monsieur ou Madame.

**M. D. D. PRUNARIU** (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Étant donné l'évolution de la situation, les décisions qui ont été prises à l'ECOSOC et la situation actuelle étant donné que le Comité est un comité à part entière, je souscris à la proposition des États-Unis visant à éliminer tout simplement cette colonne ECOSOC, à se passer de l'ECOSOC. Nous devons et je pense que nous pouvons décider souverainement de savoir, nous pouvons déterminer souverainement quelles organisations peuvent être présentes au niveau de notre Comité. L'Association, par exemple, des explorateurs de l'espace est une association justement de particuliers. C'est tout ce que j'avais à dire, je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Pour résumer un petit peu la situation. On ne doit pas non plus trancher la question aujourd'hui. Je vais faire le point de la situation. Tout le monde est d'accord dans la salle pour dire

que la participation des organisations gouvernementales et non gouvernementales est très importante, pour des raisons qui ont été présentées de manière très éloquente, je ne vais pas non plus m'appesantir là-dessus.

Ensuite, il est clair également qu'il faut remédier à la situation. La situation n'est pas satisfaisante, nous nous sentirons mieux en tant que membres du Comité, et ceux qui sont dans le fond de la salle comme observateurs, se sentiront également acceptés. C'est très important pour nous comme pour eux, pour qu'il puisse y avoir synergie, s'il n'y a pas de synergie nous ne pourrions pas avancer pour ce qui est de nos travaux. Il est nécessaire que ces personnes se sentent les bienvenues.

Comment changer la situation? Il y a plusieurs propositions. Il y a une proposition qui vise à dire que l'ECOSOC, moi personnellement, soit dit en passant, je pense que la procédure ECOSOC est une procédure lourde, ennuyeuse, je le sais parce que j'ai posé la question à mes collègues de l'ECOSOC, je le sais, ils me l'ont dit. Ensuite, nous nous abordons une question un petit peu atypique, c'est une question très spécialisée, très pointue. Comment est-ce que les membres de l'ECOSOC peuvent disposer de critères aussi pointus dans le domaine spatial que les nôtres? La proposition visant à tout simplement se passer de cette démarche administrative qui d'ailleurs, soit dit en passant, est un processus très long malgré le fait que ces organisations aient satisfait à ces conditions.

Donc, je vous propose d'y réfléchir, mais je vous propose également peut-être de l'enrichir, d'enrichir cette proposition avec toute une série d'idées, autrement qu'on ne se rattache pas à une seule proposition mais que l'on puisse enrichir cette proposition. Je pense cependant que c'est une bonne idée. Donc, peut-être créer un groupe de travail, créer un petit groupe de travail d'États qui, sur une base volontaire, voudraient contribuer à ce débat. Et ensuite, présenter le résultat en fonction des décisions du passé, en fonction des décisions prises dans les années 1990 et qui sont mentionnées dans ce document, les pratiques actuelles et ce que le groupe dans sa grande sagesse, proposerait comme solution, comme schéma pour ainsi dire ou structure pour sortir de cette impasse. Voilà la seule solution, en ce qui me concerne. Je pense qu'on pourrait s'engager dans ce sens, si vous êtes d'accord. Je vous propose de conclure le débat, on ne doit pas de toute façon trancher, prendre une décision sur la question, mais réfléchissez-y s'il vous plaît.

La Chine a demandé la parole, qui sera suivie du Venezuela, et ensuite, je vais conclure.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser, je reprends la parole au nom de la Chine. Je dois m'écarter de vos conclusions. Nous ne sommes pas d'accord avec vos conclusions et nous nous réservons le droit de soulever la question, parce qu'il nous semble que la participation des organisations non gouvernementales est une question transversale qui n'incombe pas seulement au Comité, au COPUOS. Le COPUOS est un organisme des Nations Unies, donc il faudrait examiner cette question de près avant de prendre des décisions à la hâte.

Nous espérons que cette question pourra rester en suspens, que nous pourrions y revenir avant de prendre une décision à la hâte. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci à la délégation chinoise. Le Venezuela a la parole.

**M. R. NAVARRO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Le problème c'est que sur la liste dont nous disposons il y a peu, en fait, d'organisations ou d'institutions qui ont obtenu le statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Mais si vous prenez le n° 7, par exemple, en 1995, cette organisation a obtenu le statut d'observateur permanent au niveau du Comité, et en 1996 auprès de l'ECOSOC. Donc, je pense que si les ONG n'ont pas fait la demande, je pense qu'elles n'obtiendront jamais de toute façon ce statut consultatif. Je pense qu'il faudrait tout simplement s'en remettre aux règles qui sont arrêtées auprès du Comité général. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Je ne veux pas non plus arrêter sans dire que ça a été un débat très intéressant. Le délégué de la Bolivie. Ce sera la dernière délégation. Monsieur, allez-y.

**M. P. MARCA PACO** (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*]: Je tenais à mettre en garde le Comité. En effet, si l'on décidait de biffer tout simplement la colonne ECOSOC, si chaque année on accepte trois ou quatre ONG, à ce rythme-là, d'ici dix ans, dans cette salle il y aura plus d'ONG que d'États membres. Donc, autrement dit, les ONG vont prendre les décisions à la place des États. Je veux bien, mais je ne pense pas que ce soit non plus très judicieux, je ne pense pas que ce soit l'avenue dans laquelle veuille s'engager le Comité. On pourrait peut-être se fixer des limites. Si on dit cinq par an, ça fait 35, d'ici dix ans ça fait 50, ça fait plus d'ONG que d'États membres. Ensuite, les États membres au niveau du Comité n'ont que cinq ou six ans pour siéger au Comité,

alors que ces organisations ont un statut *ad vitam eternam*, un statut d'observateur permanent, en tout cas on a cette impression. C'est une situation qui est inacceptable, parce que s'il faut qu'il y ait une rotation pour que chaque État puisse siéger au niveau du Comité, je ne comprends pas comment les ONG pourraient avoir un statut d'observateur *ad vitam eternam*. Donc, de ce point de vue, on ne peut pas non plus rejeter les règles de l'ECOSOC qui me semblent d'ailleurs judicieuses étant donné que l'ECOSOC a arrêté des normes selon lesquelles l'ONG pourra participer aux travaux d'une Commission. Il ne faut pas non plus oublier que le Comité est un organe subsidiaire de l'ECOSOC, donc je ne pense pas qu'un organe inférieur, un organe subsidiaire puisse tout simplement se passer et faire fi des règles mises en place par un Comité qui lui est supérieur.

Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Écoutez, je ne vais pas non plus donner la parole à tout le monde, je ne peux plus, ce n'est pas possible. Tout le monde me fait des signes de la main en me disant une petite minute, une petite minute, mais ce n'est pas possible. Le secrétariat a beaucoup à faire et il veut véritablement que l'on termine. Je vais donner la parole à deux délégations supplémentaires, le Venezuela et l'Afrique du sud et ensuite je vais clore le débat parce que ce n'est plus possible. Le Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je sais que nous avons peu de temps. Je sais qu'il y a encore des exposés techniques mais je pense qu'ils peuvent attendre parce que les questions sur le fond sont beaucoup plus importantes et je suis sûr qu'ils seront en mesure de résumer pour dire tout ce qu'ils veulent dire.

Je voulais dire très clairement et très brièvement que tout simplement j'ai l'impression que la question de l'ECOSOC est considérée comme étant une démarche. Ce n'est pas une question démocratique difficile, ce n'est pas le cas. Si on évitait de passer par l'ECOSOC, qu'est-ce que ça voudrait dire ? L'ECOSOC est un organisme d'évaluation qui toutes les X années demande à l'ONG de présenter ses rapports, de faire un rapport sur leur situation financière, pour que les ONG présentent un petit peu leurs activités, et l'ECOSOC, sur cette base, statue et peut décréter si celles-ci peuvent continuer de bénéficier du statut consultatif ou du statut d'observateur au niveau de l'ONG. Ce n'est pas une démarche purement administrative. Ce sont des règles importantes qui ont été arrêtées en 1990. Être présent au niveau de

l'ECOSOC ce n'est pas rien et ce sont justement ces entités au niveau des Nations Unies qui sont en faveur, qui favorisent cette interaction entre la société civile et les Nations Unies. Alors, ne tombons pas dans ce piège. Il ne s'agit pas d'une pure démarche administrative. C'est une possibilité qui nous est offerte d'évaluer sur la base des critères mis en place par l'ECOSOC, la contribution de la société civile au niveau du système des Nations Unies. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. L'Afrique du sud.

**Mme N. MAJAJA** (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il nous semble être d'accord, je crois. Nous sommes tous d'accord sur la participation, sur la contribution des ONG au Comité, elle est précieuse. Cependant, leur entrée dans le Comité et les critères posent problème. Je pense que pour ce qui est du débat, nous tournons un petit peu en rond sans arriver à une décision.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons votre suggestion, Monsieur le Président. Nous pensons qu'un groupe de travail devrait être créé pour examiner cette question d'une manière holistique une bonne fois pour toutes. Parce que nous avons vu aujourd'hui et également de par le passé, que le Comité a consacré en fait trop de temps à cette question pour savoir si les ONG devraient bénéficier d'un statut, de quel statut. Je pense que si l'on crée un groupe assez restreint de pays, si on examine cette question une bonne fois pour toutes, on sera peut-être en mesure d'arriver à une solution. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie d'avoir sauvé ma proposition. Merci à l'Afrique du sud. Voilà, c'est la seule chose que je peux vous proposer en tant que Président. C'est un débat qui est assez difficile, il y a le pour et le contre, donc je pense que ce que je vous ai proposé est une bonne proposition. Je ne sais pas si la Chine s'oppose à la création d'un groupe de travail qui pourrait tout simplement lancer une réflexion, réfléchir à cette question. Je pense que c'est une proposition des plus raisonnables, pour qu'ensuite il puisse nous faire une proposition. La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes assez souples quant à votre proposition visant à créer un groupe de travail. Cependant, l'idée générale en ce qui nous concerne c'est que la participation des ONG au COPUOS n'est pas une question qui préoccupe seulement les États membres, elle préoccupe le système des

Nations Unies dans son ensemble. Alors on peut créer un groupe de travail si vous voulez des États membres, mais vous pourriez également demander au secrétariat de réfléchir, peut-être de consulter le secrétariat de l'ECOSOC, de demander au Comité des ONG de l'ECOSOC. Lorsque l'on aborde cette question il faut avoir cela à l'esprit. Il ne faut pas prendre seulement en considération les préoccupations des États membres ici présents.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, effectivement, pardon M. le délégué de la Chine, effectivement, je pense que c'est une proposition tout à fait raisonnable, demander l'avis de l'ECOSOC, du Comité des ONG, c'est une bonne idée. Donc, on peut créer effectivement ce groupe de travail. La déléguée de l'Autriche est également préoccupée parce qu'elle nous a invités. Allez-y, Madame.

**Mme C. REINPRECHT** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour appuyer tout simplement votre proposition. Je pense qu'il serait bon peut-être de lancer une réflexion en créant un groupe de travail qui aura la possibilité justement d'examiner cette question de manière plus approfondie pour que nous puissions avancer. Étant donné que nous faisons rapport à l'Assemblée générale, de toute façon, à un moment ou à un autre, les organes des Nations Unies prendront part à ce processus de toute façon. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, merci à la déléguée de l'Autriche. Les États-Unis.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour préciser un petit peu. Ce Comité n'est pas un organe qui est subsidiaire. Nous faisons rapport à l'Assemblée générale, nous faisons rapport à la IV<sup>e</sup> Commission, alors l'ECOSOC aura peut-être son mot à dire, mais je ne pense pas que l'ECOSOC ait le dernier mot. Je pense que ce que nous devons faire c'est tout simplement de nous poser la question de savoir s'il faut automatiquement se rendre à l'ECOSOC. S'il y a une ONG qui est représentée au niveau de la FAO, au niveau de l'UIT, est-ce qu'elle doit se rendre à l'ECOSOC pour ensuite avoir patte blanche ? Si vous regardez d'ailleurs ce qui est dit en page 4, "les organisations qui ont demandé le statut consultatif mais qui ne rentrent pas dans aucune des catégories sont généralement incluses dans la liste. Ces ONG tendent à avoir une approche plutôt technique ou traitent de questions plutôt techniques. Les ONG qui ont un statut officiel, etc. etc. peuvent être incluses sur la liste de l'ECOSOC". Donc, en gros, pour résumer, que vous soyez sur la liste de l'ECOSOC ou pas, je

pense que ce n'est pas véritablement une obligation, mais peut-être que je me trompe, et corrigez-moi si je me trompe.

Ensuite, pour ce qui est de la création du groupe de travail, c'est une possibilité mais je ne suis pas sûr exactement que nous soyons en mesure de trancher cette question. En tout cas, je voudrais avoir une idée plus précise du mandat de ce groupe de travail, quoi qu'il en soit. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Oui. Je demanderai au délégué de la Chine de ne pas prendre la parole pour ne pas rouvrir le débat. Je pense que le débat a été assez large sur la question, l'idée de la création de ce groupe de travail. Il n'a pas été non plus exclu, nous n'avons pas non plus pris de décision en la matière. Donc, je vous propose de remettre cela à demain, et si vous le voulez bien, s'il vous plaît M. le délégué de la Chine, permettez-moi de passer, donnez-moi la possibilité de passer au point 15 de l'ordre du jour. La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Ecoutez, Monsieur le Président. Je dis qu'il faudrait consulter l'ECOSOC et le Comité des ONG. Si je dis cela, ce n'est pas parce que nous sommes affiliés à l'ECOSOC, c'est plutôt parce que la participation des ONG au niveau du système des Nations Unies c'est une question qui préoccupe l'ECOSOC et le Comité des ONG de l'ECOSOC. Donc, il faut avoir une approche plus holistique. Ne pas seulement prendre en considération le mandat du Comité du COPUOS. Je suis un petit peu déçu parce que ma proposition a été mal interprétée et je pense que de toute façon il faudrait consulter l'ECOSOC et le Comité des ONG de l'ECOSOC. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je vous remercie. Nous passons au point 15 de l'ordre du jour, "Questions diverses". Je n'ai aucune délégation ayant fait de demande de parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Il nous reste 30 minutes pour les exposés techniques. Il y en a plusieurs. Je donne la parole à la Pologne.

**M. P. WOLANSKI** (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je souhaiterais faire une observation et je souhaiterais rebondir sur ce qui a été dit par la Grèce concernant l'anniversaire de Galilée, et il a fait un commentaire sur Copernic. Je voulais juste dire que Copernic était un mathématicien, un astronome, un physicien, un universitaire, un traducteur, un artiste, un leader militaire, un diplomate, un économiste, et il a également participé à des activités auprès du Clergé catholique, mais ce n'était pas un prêtre, donc il y a

souvent mauvaise interprétation. Copernic était un scientifique, un diplomate et un érudit.

Pour ce qui est de ses prédécesseurs, il y avait effectivement des Grecs qui avaient proposé l'hypothèse sur le système solaire et sur la révolution lunaire, Pitar Laus, Héraclide et Aristerus. Il y a également un autre Grec qui a proposé une théorie sur le système solaire et seul Copernic a pu prouver que la Terre et les autres planètes tournaient autour du Soleil. Voilà ce qui est accepté par tous. Et je rappelle que Copernic était un astronome magnifique. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie. Il nous reste 30 minutes pour les exposés. Je voudrais demander par conséquent que chaque exposé soit des exposés de dix minutes. Nous allons commencer sans plus tarder avec le premier exposé. Il s'agit de l'exposé de Thomas Naumann de l'Allemagne. Vous avez la parole.

**M. T. NAUMANN** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous allons parler maintenant de l'Univers et des particules. Effectivement, j'ai très peu de temps à ma disposition. Nous allons aller de Quarks vers l'Univers et nous allons essayer de voir comment nous avons recréé les conditions du Big Bang en laboratoire.

Très rapidement, je vous présente ici CERN, c'est l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. Il s'agit d'un des plus grands laboratoires pour la recherche des physiques de particules. Ce laboratoire se trouve à côté de Genève et à la frontière entre la Suisse et la France. Je pense que cela est très important pour une organisation internationale qui franchit véritablement les frontières. Là vous avez une des plus grandes expériences de l'humanité, le LHC. Cet appareil couvre des centaines de kilomètres et également en profondeur. Entre le lac de Genève, l'aéroport de Genève et les montagnes du Jura. Voilà ce qui se passe en profondeur. Vous avez 27 kms de profondeur et cela permet d'accélérer les particules de protons de 7TEV et après il y a collision intérieure dans le cadre de quatre expériences.

Ici, vous avez l'appareil. Il s'agit d'un des appareils les plus rapides de la planète. Vous avez des milliards de protons qui voyagent à la vitesse de la lumière, autour de 27 kms, 11 000 fois par seconde. Vous vous occupez de l'espace extra-atmosphérique mais je peux vous dire que dans ces machines les conditions sont extrêmes, parce qu'à l'intérieur de ces machines, nous créons un espace qui est beaucoup plus vide et beaucoup plus froid que l'espace extra-atmosphérique. La pression des tuyaux de LHC sont 10 fois plus inférieurs que

ceux de la Lune. J'ai juste vérifié avec un expert en science lunaire qui est assis ici à côté de moi, et la température est inférieure à la température dans l'espace, 1,9 K en-dessous de zéro et comme nous l'avons vu auparavant, pour l'espace il s'agit de 2,72 K en-dessous de zéro. Donc, il s'agit vraiment de conditions atmosphériques extrêmes.

On parle souvent de cathédrale de la science. Il s'agit d'appareils particulièrement complexes. Ce qui est important c'est de mesurer les particules les plus petites en utilisant la précision la plus absolue. Donc, il y a enregistrement des signaux de 100 millions de canaux électroniques jusqu'à un milliard de collisions de protons par seconde. Cela signifie que nous produisons plus de un petabyte de données brutes par seconde. Cela correspond au trafic téléphonique de toute l'humanité. Cette cathédrale des sciences a souvent une hauteur de dix étages. Vous pouvez voir les personnes en bas, et c'est deux fois plus lourd que la Tour Eiffel.

Cette machine est une machine des extrêmes. D'abord, il fait beaucoup plus froid que dans l'espace, et c'est aussi l'un des endroits les plus chauds de la galaxie. Si vous avez une collision de protons, la température générée est de plus d'un milliard de fois la température du soleil. Donc, nous recréons la température de l'Univers, moins d'un milliard de seconde après le Big Bang.

Nous sommes vraiment une organisation internationale. Vous avez 10 000 scientifiques du monde entier, 20 États membres européens et 60 autres pays qui collaborent aux projets scientifiques. Le LHC a coûté environ 3 milliards d'euros et à cela il faut ajouter les coûts de l'expérience qui sont d'environ 3 milliards d'euros. Je voudrais juste dire que la contribution américaine au projet a été de plus de 531 millions de dollars américains et je pense qu'il s'agit de la contribution la plus importante jamais réalisée par les États-Unis à l'extérieur de leur pays.

Pourquoi est-ce que nous réalisons tous ces efforts ? Nous souhaiterions répondre à certaines des questions qui ont été posées cette après-midi concernant l'Univers. Pour ce faire, il faut recréer le Big Bang en laboratoire et il faut essayer de répondre à plusieurs questions, à savoir quelle a été l'ampleur ? Comment est-ce que le Big Bang a eu lieu ? Quelle est l'origine de la masse ? Troisième question, qu'est-ce que l'on entend par les matières noires et l'énergie noire. On en a déjà parlé et est-ce que la nature est super-symétrique ? Qu'est-ce que la masse ? Je pense que tout le monde a une idée de ce que l'on entend par masse. Ici, vous avez deux fois 140 tonnes, donc il s'agit d'une composante particulièrement lourde. Ici, vous avez les blocs principaux de matières.

Au cours de ces dernières années, nous nous sommes rapprochés du système des éléments de Mendeleïevsk que vous connaissez tous, mais notre système maintenant est beaucoup plus élégant. En fait, la nature est composée de quarks et de leptons, en jaune et en rouge, nous avons trois familles et nous avons toujours différents types de blocs. Donc il s'agit d'un mécanisme très esthétique et très symétrique. C'est la bonne nouvelle. La mauvaise nouvelle c'est que nous ne comprenons pas la symétrie intrinsèque. Ce sont les scientifiques de la prochaine génération qui devront répondre à cette question.

Pourquoi est-ce que les particules ont des masses ? Il s'agit d'une question à laquelle je ne vais pas pouvoir répondre en 10 ou 15 minutes. Pourquoi est-ce que ces différences sont telles ? L'électron c'est une particule très faible et tout en haut c'est une particule très lourde. L'or est très lourd, par exemple. Qu'est-ce qu'il y a derrière tout cela ? Il s'agit d'un véritable mystère que nous souhaitons clarifier. Pour ce faire nous avons besoin du mécanisme X. Comment est-ce que cela marche ? Je vais être très superficiel dans cet exposé, pour comprendre comment est-ce que cela marche, il faut imaginer une salle bondée où vous avez des personnes qui représentent le domaine X. Donc, vous avez un Einstein qui arrive à votre gauche et qui se déplace dans la salle et automatiquement, il attire le regard d'un grand nombre d'admirateurs. Cela augmente sa résistance au mouvement, il n'arrive plus à se déplacer, donc il acquiert de la masse, comme une particule qui se déplace sur le champ X. Comme nous pouvons l'imaginer, cela pénètre dans tout l'espace vide.

J'en reviens aux sciences. Ici vous avez une simulation. Il s'agit d'une des expériences auxquelles je participe. Je ne vais pas entrer dans les détails car je sais que j'ai très peu de temps à ma disposition.

On a parlé également du côté obscur de l'Univers. Cela est très important, parce qu'il y a de cela 10 ou 15 ans, lorsque vous regardiez le ciel et vous voyiez les étoiles, vous pensiez voir l'Univers. En fait, cela n'est plus vrai, parce que vous ne voyez pas l'Univers et il y a trois raisons pour croire à ce phénomène des matières noires. Premièrement, vous avez un mouvement des étoiles dans la galaxie qui viole la loi de Newton, et cela est bizarre.

Après, la deuxième chose, c'est qu'il y a le mouvement des groupes de galaxies et cela nous le savons depuis environ 18 ans, et il y a également un autre indice, il s'agit des activités des lentilles qui gravitent. Cela signifie que vous avez 90 % de matière obscure dans l'Univers. Ici, à gauche, vous avez ce que l'on sait, donc il s'agit de la partie

visible de l'iceberg. Donc, il n'y a que 5 % de matière visible. Vous avez 25 % de matière noire et 70 % d'énergie noire. Pour les matières noires, nous avons une explication de physique de particules parce que nous pensons que le meilleur candidat pour les matières noires vient des particules d'éléments. Nous pensons qu'il y a également un monde fantôme qui pourrait être composé de 95 % de ce que nous ne savons pas.

En haut à gauche, vous avez l'énergie. Est-ce que la constante cosmologique d'Einstein s'applique ou est-ce qu'il faut appliquer un autre principe ? Est-ce qu'il s'agit de la quintessence ? La quintessence c'est un concept philosophique, donc on a parlé des différentes essences, le feu, l'air, l'eau, alors on a parlé de quintessence, mais nous ne savons pas exactement ce qui pousse l'Univers, pour le moment, ce qui le déplace. Nous avons une deuxième période d'inflation.

Ici, nous avons la super-symétrie. Je vais essayer d'être très bref. La super-symétrie c'est comme si c'était un monde fantôme. Vous avez les particules, les photons, les quarks et les électrons qui peuvent être accompagnés par des particules de super-symétrie, après vous avez une espèce de miroir, un monde miroir, et vous avez également les photons, vous avez l'électromagnétisme. Vous avez le fortin qui joue le rôle d'un bloc fondateur. Il s'agit d'une idée particulièrement étrange. Cela signifie que vous échangez le rôle des sources et des différentes forces afin de restaurer une symétrie complète de la nature.

Ici, vous avez la même image dans un autre monde, mais est-ce que les matières noires sont composées de particules SUSY ? Si c'est le cas, ils doivent être particulièrement lourds parce que cela n'a pas été encore découvert. Mais est-ce que cela peut être découvert ? Ici, vous avez une image de la situation. Vous avez cet éléphant qui est le super-électron. Mais est-ce que cela est vrai ? Il y a également une autre question, est-ce que notre bon vieux monde est en trois dimensions ? Il y a plusieurs propositions.

On a dit qu'il peut y avoir uniquement quatre dimensions qui se sont élargies après le Big Bang et les six autres sont restées compactes. Donc, cela signifie des petits filaments qui entrent en interaction et qui forment les particules élémentaires. La question qui se pose est la question suivante : est-ce que ces fils sont fins ou pas ? Est-ce que la longueur est la longueur Planck ? Est-ce qu'il est possible de répondre à ces questions ?

Je n'ai pas assez de temps pour entrer dans les détails. La question qui se pose est la question suivante. Est-ce que nous pouvons créer des mini-

trous noirs ? Il y a eu un grand nombre de plaintes concernant le LHC. Vous avez eu également des manifestations devant la Cour des droits de l'homme parce qu'on nous a accusés de tous les maux.

Maintenant nous vivons un moment particulièrement important dans l'histoire de la science. Avant le début du projet LHC, il y avait un grand nombre de questions ouvertes et notre objectif c'est d'ouvrir le rideau cet automne et nous souhaitons parler des parties obscures de l'Univers et jeter de la lumière sur la naissance de l'Univers. Je vous remercie.

*M. Filipe Duarte Santos (Portugal)  
prend la présidence*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cet exposé. Vous nous avez parlé du projet LHC qui a connu de nombreux problèmes techniques et ce projet va maintenant de l'avant.

Nous passons maintenant au deuxième exposé. La Suisse, vous avez la parole.

**Mme N. ARCHINATD** (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait remercier la délégation allemande pour cet exposé impressionnant, exposé qui portait sur les activités de CERN. Je pense qu'il est très important ici que l'on parle justement des relations qui existent entre les différentes recherches. On a parlé ici des projets dans l'astronomie, dans l'astrophysique et on a parlé également de l'origine de l'Univers.

Je voulais juste préciser un point. CERN est une organisation internationale mais c'est une organisation intergouvernementale et en fait c'est une organisation qui est accueillie par la France et par la Suisse, parce que c'est une organisation qui a son siège, en quelque sorte, dans les deux pays. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie de votre intervention.

Nous passons au deuxième exposé. Il s'agit de l'espace et du climat en Indonésie, Mme Adiningsih. Vous avez la parole.

**Mme E. ADININGSIH** (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, le plus rapidement possible, vous parler de l'utilisation des technologies spatiales et vous parler de certains types de climats. L'objectif de mon exposé est de parler de la variabilité du climat et du changement climatique en Indonésie, de l'utilisation des données satellitaires pour l'observation du climat et les prévisions pour l'Indonésie, les problèmes et les

défis dans l'utilisation des technologies spatiales et après il y aura les conclusions et les recommandations.

L'importance du climat pour l'Indonésie est une importance à deux niveaux. Le changement climatique sur le long terme aura de plus en plus d'impacts. La variabilité du climat sur le court terme a des effets rapides et l'Indonésie est particulièrement vulnérable à la variabilité et aux changements climatiques.

Ici, vous avez le système climatique de l'Archipel indonésien, et il faut savoir que la variabilité du climat en Indonésie est caractérisée par un continent maritime, il y a l'impact de deux océans et de deux continents. L'Indonésie est le plus grand continent maritime du monde. Ici, vous avez des exemples de la variabilité climatique et de l'impact de cette variabilité. Vous avez par exemple l'impact Del Niño et également vous avez l'impact d'autres phénomènes de ce type dans d'autres régions de l'Indonésie. Ici, vous avez une image des anomalies climatiques.

Maintenant, je vais parler du changement climatique. En fait, les prévisions montrent qu'en Indonésie, il y a eu une augmentation de la température. Cette température va continuer d'augmenter sur le long terme. Il y aura également un changement pour ce qui est des précipitations annuelles en Indonésie, et bien sûr, cela risque de provoquer des crises et des pénuries en eau. Il y aura également des glissements de terrain et des cyclones.

J'en arrive maintenant à l'utilisation des données spatiales pour obtenir des observations et pour réaliser des prévisions. Nous disposons d'installations et plusieurs activités chargées de la surveillance atmosphérique et ionosphérique à Sumatra. Nous avons un radar d'atmosphère équatoriale à Kototabang dans l'ouest de Sumatra, et nous avons également l'Institut de recherche pour le développement qui se trouve à l'Université de Kyoto au Japon, et nous avons également le lancement du ballon stratosphérique qui a été réalisé cette année.

Nous avons également des activités concernant l'application des sciences spatiales climatiques et atmosphériques pour la surveillance du climat. À cet égard, nous souhaiterions dire que nous réalisons plusieurs modèles selon les régions afin de prévoir l'impact du changement climatique en Indonésie.

Ici, vous avez des exemples d'utilisation de données météorologiques satellitaires. Vous savez que les données spatiales sont très utiles pour surveiller toutes les anomalies climatiques et l'impact de ces anomalies en Indonésie.

Ici, vous avez des exemples de la variabilité climatique, exemples qui sont analysés, et vous voyez ici des données satellitaires et des données spatiales. Ici, vous avez également une autre image d'anomalies climatiques, des conditions climatiques extrêmes. Ici, vous avez un exemple de données disponibles au niveau international. Ici, vous avez les prévisions concernant les précipitations. Il s'agit de données que nous pouvons utiliser pour réaliser nos prévisions.

Pour ce qui est du changement climatique il faut parler également de l'utilisation des sols et des changements de la couverture terrestre. Grâce à ces données, nous pouvons utiliser ce type d'informations pour identifier l'augmentation ou la baisse de couverture terrestre dans une zone donnée.

Pour ce qui est de l'impact climatique, vous avez par exemple l'impact des inondations. Il s'agit de données qui nous permettent de mieux analyser la situation et vous avez également un autre exemple, l'impact du climat et les glissements de terrain. Il y a également d'autres questions concernant le changement climatique, par exemple l'évaluation de la conversion d'une zone de mangrove dans certaines régions de l'Indonésie, comme par exemple à Kalimantan ou encore à Sumatra. L'impact du changement climatique sur les récifs de corail et sur les écosystèmes. Là encore une fois, nous utilisons les données spatiales. Ici, vous avez les diffusions des informations récupérées des données spatiales.

J'en arrive à la question la plus importante sur laquelle je souhaiterais mettre l'accent. Les problèmes et les défis dans l'utilisation des technologies spatiales dans le cadre des questions climatiques en Indonésie. Les problèmes proviennent de la modélisation car il y a des complexités et des incertitudes concernant le système climatique en Indonésie. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'Indonésie dispose de caractéristiques climatiques uniques. Nous avons un système climatique qui est tout à fait spécifique et nous sommes très fortement tributaires de la technologie spatiale pour obtenir des informations sur des superficies très importantes du pays. Il faut par conséquent que les données satellitaires soient disponibles et soient disponibles dans les délais.

Il y a également les satellites de communication pour la communication et la distribution des données aux différents utilisateurs en Indonésie et il faut également parler des différents paramètres, comme par exemple l'observation des gaz à effet de serre. Nous souhaiterions également suggérer le développement d'instruments spatiaux, par exemple la technologie

de capteurs pour observer le développement des gaz à effet de serre.

Le dernier élément, il s'agit du partage des données, surtout pour ce qui est de la disponibilité de ces données et de la compatibilité de ces données. Le rôle des données spatiales et des informations est fondamental car ces données peuvent être utilisées pour la surveillance, pour l'alerte rapide, pour savoir quelles sont les zones touchées, l'intensité du phénomène et pour réaliser des prévisions.

Pour ce qui est de la modélisation, il y a le système GCM, les modèles de circulation. Il y a des résolutions spatiales différentes, mais ces modèles et les produits sont complexes. Les données mondiales, il s'agit de données *in situ* et de données spatiales et ces données sont particulièrement importantes. Pour l'Indonésie, compte tenu de la spécificité de son système climatique, nous nous heurtons à un problème de précision et de complexité.

Pour les actions d'atténuation, lors de la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies, le Gouvernement d'Indonésie a mis en place un programme et nous avons essayé de travailler sur la question des émissions de gaz à effet de serre et les utilisations des sols. À cet égard, les informations spatiales et les données spatiales sont fondamentales car cela nous permet de réaliser des cartographies sur les changements climatiques.

Pour ce qui est des différentes actions, par exemple la gestion des cours d'eau, la planification spatiale, la santé humaine, la gestion des ressources naturelles, la production alimentaire, le rôle des informations et des données spatiales est fondamental car cela permet d'obtenir des données géospatiales concernant les différents secteurs. À cet égard, dans le cadre du réseau d'infrastructure des données spatiales nationales, nous avons créé cette infrastructure et ce réseau dans le cadre d'un décret présidentiel en 2007.

Quels sont les défis pour l'avenir ? Les problèmes de changement climatique en Indonésie. Il faut disposer d'instruments spatiaux nous permettant d'observer la situation des émissions de gaz à effet de serre et des paramètres du changement climatique. Il faut que les données spatiales soient disponibles, accessibles et compatibles et il faut également renforcer les capacités des ressources humaines afin que les ressources humaines puissent être à même d'avoir accès, de traiter et d'interpréter les données spatiales.

En conclusion et en guise de recommandation, je souhaiterais mettre l'accent sur le fait que la technologie spatiale a été renforcée et



peut être utilisée pour mesurer, pour identifier et pour observer les paramètres du climat. La disponibilité et l'accessibilité des données climatiques sont fondamentales dans le cadre du changement climatique et pour lutter contre la variabilité climatique en Indonésie. Il faut également mettre en place des instruments spatiaux qui permettront de renforcer les capacités et il faut également créer des capacités afin d'améliorer l'accès et le traitement de données spatiales, des données climatiques. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cet exposé et je vous remercie également pour tout ce que vous nous avez dit concernant l'espace et le climat en Indonésie. Vous avez mis l'accent sur l'importance des données et des informations spatiales, et vous avez parlé également de l'importance de ces informations compte tenu de la situation climatique spécifique que connaît votre pays.

Le troisième exposé sera réalisé par l'Algérie. M. Kedjar nous parlera de la Troisième Conférence africaine. Vous avez la parole.

**M. A. S. KEDJAR** (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous présenter la Troisième Conférence africaine des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable qui sera organisée à Alger en Algérie, du 30 novembre au 2 décembre.

Lors de la session plénière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2004, l'Algérie, l'Afrique du sud et le Nigeria avaient proposé la tenue de la Conférence africaine sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, African Leadership Conference, ALC. Le but de cette conférence est de sensibiliser les dirigeants africains sur l'importance des sciences et technologies spatiales pour le développement socio-économique durable de l'Afrique. Organisée tous les deux ans, cette conférence permet aux décideurs et aux professionnels activant dans le domaine des activités spatiales de discuter et de débattre des différentes questions inhérentes à un développement harmonieux et durable du Continent africain.

Les deux premières conférences ont eu lieu à Abuja au Nigeria en novembre 2005, et à Pretoria en Afrique du sud en octobre 2007. Elles ont permis de dégager un certain nombre de recommandations qui ont servi de base pour la définition des objectifs de la Troisième Conférence ALC 2009 qui sera organisée par l'Agence spatiale algérienne à Alger du 30 novembre au 2 décembre 2009.

Concernant les principaux objectifs que se fixe cette troisième conférence, c'est de :

- constituer un forum pour l'échange d'idées sur l'impact de la technologie spatiale sur les enjeux de développement de l'Afrique ;
- identifier les possibilités de coopération dans l'utilisation de la technologie spatiale pour le développement de l'Afrique ;
- identifier les besoins communs en renforcement des capacités et des moyens de coopération pour répondre à ces besoins ;
- promouvoir la coopération intergouvernementale et internationale et des entités non gouvernementales comme l'OOSA, l'IAF, l'IAA ;
- identifier une série d'actions et de projets et de suivi concrets à mener durant la période intersessions.

Concernant le programme, le programme s'articule autour de cinq sessions plénières abordant chacune une thématique spécifique en adéquation avec les recommandations des conférences précédentes et les besoins des utilisateurs africains, à savoir :

1. Le rôle de la science et de la technologie spatiale dans les initiatives de développement de l'Afrique ;
2. Activités spatiales des organisations gouvernementales et non gouvernementales au niveau de l'Afrique ;
3. Conférence spatiale régionale ;
4. Proposition de la Constellation africaine de gestion des ressources, ARMC ;
5. Bilan et recommandations des ALC.

Par ailleurs, des ateliers seront organisés en session parallèle selon les thèmes suivants :

1. Coopération africaine dans la gestion des catastrophes en utilisant l'outil spatial ;
2. Développement des capacités dans le domaine des applications spatiales et de gestion ;
3. L'observation de la Terre pour le suivi du changement climatique, des ressources en eau et la désertification en Afrique ;

4. Les activités spatiales des pays africains ;
5. Le projet de la Constellation africaine de gestion des ressources, ARMC, sera l'aspect technique qui sera débattu dans cette session parallèle ;
6. Le développement de la coopération régionale et interrégionale dans le domaine spatial au bénéfice de l'Afrique.

Par ailleurs, il est à signaler que le comité de direction qui sera bien sûr, établi pour le suivi des futures ALC discutera des mesures pratiques pour la promotion des ALC, à savoir les futurs organisateurs, la publication des actes, le plan de travail intersessions, etc.

Concernant le lieu, ce sera à Alger du 30 novembre au 2 décembre. Les particularités de connexion aérienne aisée avec l'Europe et les pays africains. Les transports locaux concernant la Conférence seront pris en charge par l'Algérie. En matière de température aussi, à ce moment-là ce sera des températures un peu clémentes, disons entre 18 et 20°, temps un peu pluvieux. Il sera organisé des visites sur sites, techniques au niveau de l'Agence spatiale algérienne, de l'Institut national de cartographie et de télédétection. Il y aura aussi des visites culturelles, de sites historiques d'Alger, de ruines romaines.

Concernant les présentations, les résumés des communications et les formulaires d'inscription sont fixés au 30 septembre pour l'envoi des premières communications des résumés. Pour les communications retenues le 20 octobre 2009. Le formulaire d'inscription et de présentation avant le 6 novembre 2009. L'arabe, l'anglais et le français seront les langues de travail de la Conférence avec des traductions simultanées seulement pour les sessions plénières. Toutes les présentations seront mises à la disposition et publiées dans les actes de la Conférence.

Concernant les expositions. Il est prévu que les organisations gouvernementales et intergouvernementales engagées dans les activités et applications spatiales pourront exposer lors de cette conférence. Concernant la participation, tous les pays et organismes intéressés sont les bienvenus. Le Comité d'organisation local adressera aux participants les dates d'invitation pour les formalités d'usage pour l'obtention des visas. Concernant les frais d'inscription, il n'y en a pas. Les dépenses directes relatives à l'organisation de la Conférence seront prises en charge par l'Algérie. Les frais de voyage, de visas, d'hébergement et de séjour reviennent aux

participants. Une assistance limitée est disponible pour les pays africains.

Encore une fois, nous vous souhaitons la bienvenue en Algérie pour participer à cette conférence qui sera organisée du 30 novembre au 2 décembre. Il y a un site internet qui va être ouvert les prochains jours, à partir de demain ou après-demain : [alc2009@azal.dz](mailto:alc2009@azal.dz), où vous trouverez le programme, le titre des différentes sessions, l'application forme, la note d'information et le programme. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** : Merci, M. Kedjar pour votre présentation très intéressante et je suis sûr que la Conférence aura un grand succès et un programme très intéressant et sera très utile pour l'Afrique et pas seulement pour l'Afrique.

*[interprétation de l'anglais]* : Nous passons maintenant au quatrième exposé prévu pour cette après-midi, par Mme Ariane Cornell du Conseil consultatif de la génération spatiale, qui va nous présenter "Les résultats de la Conférence commémorant le dixième anniversaire du Conseil consultatif de la génération spatiale et UNISPACE III, où en sommes-nous ?" Madame, vous avez la parole.

**Mme A. CORNELL** (Conseil consultatif de la génération spatiale) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je tiens à vous remercier de me donner la possibilité de partager avec vous le bilan que nous avons fait, le bilan de la conférence qui a marqué le dixième anniversaire du Conseil consultatif de la génération spatiale. Nous avons fait le bilan également d'UNISPACE III. Notre rapport sera bientôt à disposition.

Je vais revenir au seuil de mon intervention sur la structure. Je vais vous donner un aperçu de la Conférence et vous présenter quelles ont été les conclusions de cette conférence. La Conférence, sa structure. Elle a eu lieu, comme vous le savez, le week-end dernier, ici à Vienne, à l'Institut européen des politiques spatiales, 6 et 7 juin 2009. Le but était de célébrer le dixième anniversaire du Conseil consultatif de la génération spatiale, analyser les progrès qui ont été réalisés par l'organisation depuis son début et analyser son avenir. La structure de la Conférence : trois séances avec un panel et des groupes de travail par séance ; deux déclarations d'inauguration et une séance d'examen à la fin de la Conférence.

Pour ce qui est de la participation, 70 représentants, un mélange d'anciens membres du Conseil consultatif, de membres actuels et d'autres délégués internationaux et des partisans du Conseil consultatif avec six continents et 21 pays représentés.

Nous sommes particulièrement fiers de la jeunesse de nos membres. La Conférence a commencé par une réception qui a eu lieu à la Fabrique de pianos de Bozendorfer, ici à Vienne, qui a permis justement aux amis de l'association de se réunir. Cette réception a réuni un grand nombre de délégations internationales et je tiens à remercier très chaleureusement tous ceux qui sont présents à ce stade et qui ont pris part à cette réception.

Le lendemain, le premier panel a eu lieu. Le bilan d'UNISPACE III et des recommandations. On est revenu un petit peu sur l'histoire de l'UNISPACE III, sur l'historique de cette conférence, ce qui a été obtenu, la Déclaration de Vienne, les conclusions.

Après chaque panel, nous avons décidé de diviser l'assemblée en trois groupes de travail et de répondre aux questions qui sont posées. La première séance de travail a été consacrée aux progrès de la politique spatiale internationale depuis la Conférence UNISPACE III. De manière plus générale, il est clair que la situation est quelque peu différente, cependant les tendances sont les mêmes, en 1982 et 1999. Il y a davantage d'acteurs du secteur privé, il y a davantage de gouvernements qui s'intéressent à la question spatiale, et davantage également de jeunes qui s'intéressent à ces questions, étant donné les progrès technologiques et l'intégration de la technologie et de l'application des techniques spatiales à la vie quotidienne.

Les groupes de travail ont signalé également que ça faisait longtemps que des traités en matière d'espace n'avaient pas été signés. Étant donné les nouvelles problématiques qui se sont fait jour, la problématique, par exemple, des objets géocroiseurs, le problème des débris, les participants à cette conférence ont souligné que le moment était venu d'organiser une nouvelle conférence pour adopter un nouveau traité peut-être sur ces questions.

Le panel n° 2 a fait le bilan de la participation et est revenu sur la raison d'être du Forum de la Génération spatiale. Il est revenu sur la genèse de ce forum. Les membres du panel ont déclaré que cette participation au forum avait véritablement changé leur vie et on s'est rendu compte en fait que la plupart de ces jeunes qui avaient participé au Forum de la Génération spatiale aujourd'hui occupait des postes très importants au niveau des gouvernements, au niveau des organisations internationales qui s'occupent justement de l'espace, ce qui démontre l'importance de forums de ce type, qui a milité pour une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

La deuxième séance de travail a porté sur les enseignements tirés, l'analyse du Forum de la Génération spatiale, notamment la participation des jeunes au niveau des conférences, des travaux du Comité et la présence des jeunes au niveau des organisations internationales qui s'occupent de l'espace.

Ensuite, troisièmement, nous avons fait le bilan. Nous avons examiné le passé et préparé l'avenir. En effet, le panel a formulé toute une série de recommandations en mettant l'accent sur les éléments qui pourraient être utilisés par la communauté internationale, la nécessité d'attirer d'autres interlocuteurs, d'autres participants. Le panel a également insisté sur la nécessité de diffuser et de sensibiliser quant aux retombées bénéfiques de l'application des techniques spatiales. Enfin, la troisième recommandation, le fait de ne pas oublier les jeunes.

Le panel a contribué également à la troisième séance de travail quant à l'avenir justement du Conseil consultatif de la génération spatiale. Nous avons examiné les problématiques actuelles, les pandémies, l'accès à l'éducation et la technologie, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et le rôle que les solutions spatiales peuvent apporter à la résolution de ce problème.

Quel sera le rôle du Conseil consultatif ? Celui-ci aura pour mission d'inspirer les générations à venir, ceux qui devront résoudre ces problèmes. Notre organisation servira également de pont entre la communauté internationale et la pléthore d'organisations qui s'occupent de ces disciplines.

Nous avons également compté sur la présence de Ciro Arévalo qui est le Président du COPUOS, Adigun Ade Abiodun également a pris la parole. L'Ambassadeur Arévalo est revenu sur UNISPACE III. Quant à M. Ade Abiodun, il a fait le bilan des activités spatiales et a lancé un appel pour motiver et encourager les jeunes à prendre part à ces activités.

Pour ce qui est de l'avenir, nous avons établi une stratégie, une stratégie qui s'ouvre à partir de 2009. Toutes nos rames régionales ont pris la parole et ont présenté quelles seraient leurs orientations et leurs priorités.

La question qui se pose maintenant est de savoir quels sont les enseignements que l'on peut tirer de tout cela. Nous avons appris que l'espace a beaucoup évolué depuis UNISPACE en 1982 à UNISPACE III en 1999, jusqu'à aujourd'hui. Cependant, les tendances restent les mêmes. Comme je l'ai dit, le nombre d'acteurs gouvernementaux s'est multiplié, les acteurs gouvernementaux comme non gouvernementaux. À

l'origine l'exploration spatiale avait été lancée à des fins d'exploration, à des fins militaires. Aujourd'hui, l'espace est intégré dans nos vies au quotidien. La technologie spatiale peut être le pont entre les pays développés et les pays en développement. L'exploration et la science peuvent contribuer à l'amélioration des normes de vie à l'international.

Pour justement sensibiliser à l'espace, nous devons adopter une approche proactive et adopter une approche transversale, pour ainsi dire, et nous intégrer dans le domaine de l'éducation, des sciences de l'environnement, de la santé, de l'agriculture.

Qu'avons-nous appris quant au rôle du Conseil consultatif de la génération spatiale ? Il est clair que le contexte économique, politique, social, scientifique et technique a beaucoup changé au cours des dernières années. Cependant, notre organisation est tout à fait pertinente. Les membres de notre organisation ont des esprits ouverts, sont jeunes et passionnés. Les problèmes de développement aujourd'hui supposent une collaboration internationale et il faudra des dizaines d'années pour résoudre ces problèmes. Je vous propose de lancer le dialogue et de ne pas oublier les jeunes.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs pour votre attention.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci Mme Cornell pour votre exposé. Merci d'avoir partagé avec nous "Les résultats de la Conférence commémorant le dixième anniversaire du Conseil consultatif de la génération spatiale, UNISPACE III, où en sommes-nous ?" Merci Mme Ariane Cornell.

Y a-t-il des questions, des observations sur les exposés qui ont été faits ? Non, cela ne semble pas être le cas. Je vais donc procéder à la levée de la séance.

Avant de ce faire, je tiens à vous informer, Mesdames et Messieurs, du programme de travail pour demain matin. Nous nous réunirons à 10 heures précises demain matin. À 10 heures précises, demain matin, nous commencerons d'examiner le point 16 de l'ordre du jour, "Rapport du Comité à l'Assemblée générale".

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce *modus operandi*, ce programme de travail pour demain ? Non cela ne semble pas être le cas. Avant de lever la séance, je tiens à remercier les interprètes qui ont fait des heures supplémentaires pour couvrir les exposés techniques. Je vous propose de nous rendre à la réception qui est prévue. La séance est levée jusqu'à demain matin 10 heures. Je vous remercie.

*La séance est levée à 18 h 21.*